Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 12 ramadan 1440
17 mai 2019

N° 55

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution
Autres sociétés **2146**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2146**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2153**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2159**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2163**
Avis aux créanciers..... **2176**
Convocations
Sociétés anonymes **2177**
Sociétés à responsabilité limitée **2189**
Autres sociétés **2189**
Divers
Avis au public..... **2190**
Rectificatifs **2191**

CONSTITUTION

Autres sociétés

Création d'un groupement de développement dans le domaine de l'agriculture et de la pêche

Par récépissé délivré par Monsieur le délégué de Jendouba Nord en date du 24 Avril 2019 sous le numéro d'ordre 690 il est crée le groupement de développement dans le domaine de l'agriculture et de la pèche Souk jomoaa

- Siège social : secteur Souk jomoaa

- Président : Monsieur Ouerghi Issam

- Le groupement a pour mission principale :

1. Améliorer la productivité et augmenter la qualité du produit

2. Préserver l'environnement et protéger la richesse de la forêt

3. Développement et modernisation du secteur agricole en général.

4. Superviser l'organisation des principales cultures.

5. Soutenir et valoriser les produits forestiers et agricoles

6. Conservation des richesses forestières en coopération avec le Département des forêts.

7. Elevage de bovins (bovins, caprins, ovins) et modernisation du secteur

8. Elevage de volailles (poulet, dinde, dinde ...) et modernisation du secteur

9. Apiculture et valorisation de ses produits et travail pour fournir localement des fournitures et des outils.

10. Développer les principales cultures et améliorer les niveaux de production en quantité et en qualité.

11. Restituer la structure de l'organisation à ses activités précédentes tout en travaillant au développement, à l'introduction, au soutien et à la promotion de ses produits.

2019C00060SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Renouvellement du mandat du directeur général

BAOBAB TUNISIE SA

Société anonyme

Au capital de 12.000.000 Dinars

Siège social : 65 rue Alain Savary - Tunis

MF : 1314598 V

D'une résolution du Conseil d'Administration de la société en date du 7 février 2019 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène le 19 avril 2019 enregistrement n°19702316, quittance 41863 dont 1 exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 8 mai 2019 sous le n°201922539, il a été résolu :

De renouveler le mandat du Directeur Général de la société pour une durée de 3 ans à compter du 1 janvier 2019, et d'approuver expressément et sans réserves tous les actes conclus par le Directeur Général au nom et pour le compte de la société durant la période allant du 1er janvier 2019 au 1 février 2019.

2019T00826SANB2

Notice légale

Augmentation du capital de 15 000 000 DT à 25 000 000 DT

Société ZITOUNA TAKAFUL

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 15.000.000 DT divisé en 15 000 000 actions de valeur nominale de 1 DT chacune

Avenue de la Bourse, Immeuble ZITOUNA TAKAFUL. Les Jardins du Lac - 1053 - Tunis

Identifiant unique : 1183749 M

Affiliation CNSS : 311689-28

La société a pour objet l'assurance et la réassurance vie et non vie.

La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux Assemblées Générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égale au nombre d'actions qu'il détient ou représente.

le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

Cinq pour cent (5%) du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

Et le cas échéant, toute somme nécessaire à la dotation d'une réserve prescrite par les textes légaux spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

Le produit de la liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital, le surplus est réparti entre les actionnaires.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 avril 2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau à Tunis le 2 mai 2019 sous le n°19502665 quittance n°M003429, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises, le 7 mai 2019 sous le n°AC01662019, Il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital de dix millions de dinars (10.000.000 DT) pour le porter de quinze millions dinars (15.000.000 DT) à vingt-cinq millions de dinars (25.000.000 DT).

Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de dix millions (10 000 000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un dinar (1,000 DT) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraire et dont la libération intégrale sera effectuée à la date de la souscription.

La souscription aux dix millions actions nouvelles sera réservée exclusivement aux actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation de l'augmentation du capital.

Les fonds provenant des versements seront déposés à la BANQUE ZITOUNA agence Centrale, dans un compte indisponible ouvert au nom de la société ZITOUNA TAKAFUL sous le n° 25000000000063446736.

Le dernier délai de souscription est fixé au 27/5/2019 avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription Intégrale avant l'expiration dudit délai.

2019T00828SANB2

MEDITERRANEE BITUME S.A

S.A. au capital de 1.000.000 Dinars

Siége social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

Identifiant Unique : 48125 V

En vertu du PV du Conseil d'Administration n°65 réuni le 30/4/2019 et enregistré à la recette des finances de Radés le 8/5/2019 sous le n°19701117 quittance n°M040969 il a été décidé de nommer M. Bilel Ghaouassi en tant que Président Directeur Général de la Société et ce jusqu'à la tenue de l'AGO qui statuera sur l'exercice 2018.

Un exemplaire dudit PV a été déposé auprès du Registre National des entreprises de Tunis le 9/5/2019 sous le n°201922787.

2019R01403SANB2

Renouvellement des mandats

Des administrateurs, du commissaire aux comptes, du Président Directeur

Général et du Directeur Général Adjoint

S.T.P.T. Salwa City - Hôtel Tej Marhaba

Société anonyme

Au capital de 21.800,000 DT

Siège social : Avenue Taieb M'hiri - 4000, Sousse

RC : B 111637199

MF : 44646 ZAM 000

Suivant procès-verbaux de l'assemblée générale annuelle et du Conseil d'Administration réunis en date du 29/6/2018, tous les deux enregistrés à la recette des finances Victor Hugo à Sousse, respectivement le 3/9/2018 et le 14/5/2019, sous les n°18802690 et 19801277 et quittances M048374 et M038898 il a été décidé :

1- Le renouvellement des mandats d'administrateurs Messieurs Othman Jenayah, Omar Jenayah, et Hussein Jenayah, et de la Société "S.H.T.B. Marhaba", et ce pour un mandat de 3 exercices de 2018 à 2020.

2- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Ali Lahmar pour 03 exercices 2018 à 2020.

3- Le renouvellement du mandat du Président Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, Messieurs Othman Jenayah et Hussein Jenayah, et ce pour un mandat de 3 exercices de 2018 à 2020.

2019S00648SANB2

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire et des documents financiers relatifs à l'exercice 2018

Société DE TRANSPORT, DE DISTRIBUTION & DE MANUTENTION

"S.T.D.M"

Société anonyme

Au capital de 11.000.000 de Dinars divisé en 110.000 actions de 100 Dinars

GROUPE S.F.B. T.

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique RNE : 1191615V

CNSS n° : 32065166

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2019 enregistré à la recette des finances à Charguia - Tunis le 22 avril 2019 sous le n°19702420 - Quittance n°M049269, un exemplaire dudit procès-verbal, des états financiers et des rapports des commissaires aux comptes ont été déposés au Registre des Entreprises de Tunis le 9/5/2019 sous le n°201922780.

2019401987SANB2

Renouvellement de mandats d'Administrateurs

Nomination des commissaires aux comptes

Dépôt des documents financiers

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - DISTRIBUTION

"S.F.B.T. - DISTRIBUTION"

S.A. au capital de 250.000 Dinars divisé en 10.000 actions de 25 Dinars chacune

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique RNE : 1137456R

C.N.S.S : 0032030612

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2019, enregistré à la recette des finances de Charguia le 22 avril 2019 sous le n°19702371 Quittance n°M048790, l'assemblée générale ordinaire a décidé :

- de renouveler les mandats d'Administrateurs de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie et de la Société Tunisienne de Boissons Gazeuses et ce, pour une durée devant expirer à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 ;

- de nommer la Société Conseil et Audit, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, et le Cabinet Conseil Audit Formation, Membre de PriceWaterHouseCoopers, en qualité de Commissaires aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des rapports des commissaires aux comptes ainsi que des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ont été déposés au Registre Nationale des Entreprises de Tunis le 9/5/2019 sous le n°201922783.

2019401988SANB2

Réalisation de l'augmentation du capital

Société l'Immobilière Magasin Général

S.A au capital de 58 050 000 dinars

RC : N°B151991996

MF et Identifiant unique : 00032792 VPM 000

N° CNSS : 22052847

Suivant procès-verbal daté du 27 novembre 2018, enregistré à la recette des finances rue Ghandi, Tunis, le 26 décembre 2018, quittance n°104685, enregistrement n°18505643, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social par compensation de créances certaines et échues de la somme de 32.500.000 dt pour le porter de 25 550 000 dt à 58.050.000 dt.

Cette augmentation a été réalisée par l'émission de 3250000 actions nouvelles nominatives de dix (10) dinars chacune souscrites en numéraires et libérés intégralement à la souscription.

Les documents qui ont été déposés au registre national des entreprises le 27/3/2019 sous le numéro 201915122 sont les suivants :

- Le procès verbal de l'AGE sus-mentionné.

- La déclaration de souscription et de versement, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunisie 22/02/2019 enregistrement n°19801109, quittance n°1394 - La liste des souscripteurs et de versement, enregistrée à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau de Tunis le 22/02/2019 enregistrement n°19801107 quittance n°1393.

- Le certificat de libération par compensation des créances exigibles et échues enregistré à la RF de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau le 22/02/2019 sous le numéro 19801110 quittance n° 1397.

L'augmentation du capital est ainsi, réalisée et l'article 6 des statuts est modifié en conséquence.

2019401990SANB2

Immobilière des Oeillets

S.A. au capital du 900.000D

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis

RCS : Tunis B18001998

CNSS : 210261-62

MF : 614700K P M000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26 mars 2019, il a été décidé la nomination du cabinet «La Générale d'Audit et Conseil» représenté par Monsieur Chiheb Ghanmi en tant que commissaire aux comptes de la Société pour une période de trois ans, qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26/3/2019 enregistré à la Recette des Finances de Bardo le 10/4/2019 sous le n°19801350 quittance n°38279 a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis le 17/4/2019 sous le n°210918560.

2019401993SANB2

ESSOUKNA

S.A. au capital de 5.050.500D

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied Mutuelleville - 1082 Tunis

R.C.S. : Tunis B131251996

CNSS : 74065-54

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 24/4/2019 il a été décidé la nomination de Monsieur Abderazek Hidri Directeur Général Adjoint de la Société à compter du 01/5/2019 avec tous les pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Et suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 26/4/2919; il a été décidé de renouveler le mandat des Administrateurs pour une durée de 3 ans qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Par ailleurs, et suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 26/4/2019; il a été décidé le renouvellement des fonctions de Monsieur Mondher Lakhal, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société avec les mêmes pouvoirs et avantages dont il bénéficiait auparavant.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 24/4/2019 enregistré à la recette des finances de Bardo le 8/5/2019 sous le n°19801801 quittance n°53425, le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26/4/2019 enregistré à la recette des finances de Bardo le 8/5/2019 sous le n°19801802 quittance n°53429 et le procès-verbal du Conseil d'Administration du 26/4/2019 enregistré à la Recette des Finances de Bardo le 8/5/2919 sous le n°19801800 quittance n°53421, ont été déposés au Registre National des Entreprises de Tunis le 10/5/2019 sous le n°201922997.

2019401994SANB2

Nomination du directeur général

Société IMMOBILIERE ET DE VIABILISATION

Société anonyme

Au capital de 1.400.000DT

Siège social : 51, Avenue Hédi Nouira - Ennasr II

R.C : Ariana B0335782006

M.F : 012123 A/P/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 avril 2019, enregistré à la recette des finances d'El Menzah VI, le 25 avril 2019 sous le n°67407, quittance n°19702483, dont deux exemplaires ont été déposés au tribunal de première instance de l'Ariana, chambre commerciale le 8 mai 2019 sous le n°201922404, le conseil d'administration décide la nomination de Monsieur Kamel Guesmi en qualité de Directeur Général de la Société Immobilière et de Viabilisation et l'investit des pouvoirs nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

2019401996SANB2

Société de Promotion Immobilière ELIMRANE

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 DT

Siège social : 2, rue Ibnou Koutaiba - Cité Jardins - 1082 Mahrajene

R.C : N°B132271996

M.F : N°033042 Q/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2019 enregistré à la recette des enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène 1082 le 8/5/2019 sous le n°19802748, Quittance n°52192, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 13/5/2019 sous le n°201923227, les actionnaires ont décidé à l'unanimité ce qui suit :

Première résolution :

L'approbation du rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice 2018.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale ordinaire prend acte du rapport spécial établi par le commissaire aux comptes conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et approuve les conventions qui y sont indiquées.

Troisième résolution :

L'assemblée générale ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2018.

Quatrième résolution :

L'approbation de l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2018.

Cinquième résolution :

Nomination d'administrateurs et composition du Conseil d'Administration Le Conseil d'Administration est composé de :

Administrateurs et l'Echéance du mandat qui prendre fin Lors de l'AGO qui statuera sur les EF de :

COMAR (3ème siège) : 2019

Mr Ahmed Babbou : 2019

COMAR (1er siège) : 2020

COMAR (2éme siège) : 2020

AMEN BANK : 2020

PARENIN : 2020

PGI HOLDING : 2020

Mr Med Samir Ouertatani : 2021

Mr Mahmoud Babbou : 2021.

Sixième résolution : (montant des jetons des présences)

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence pour l'exercice 2019.

Septième résolution :

En application des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire prend acte des déclarations des fonctions d'administrateur.

Huitième résolution :

L'assemblée générale ordinaire confère à Mr Mohamed Samir Ouertatani, Directeur Général ou l'une des personnes que ce dernier désignera, tous pouvoirs à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

2019402019SANB2

Renouvellement de mandat du directeur général

Société de Promotion Immobilière ELIMRANE

Société anonyme

Au capital de 7.000.000 DT

Siège social : 2, rue Ibnou Kouteiba - Cité Jardins - 1082 Mahrajene

RC : N°132271996

M.F : N°033042 Q/AM/000

Conformément au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 22 Avril 2019 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène le 8/5/2019 sous le n°19802749 quittance n°52196 et dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 13 Mai 2019 sous le n°201923227, il a été décidé de renouveler la nomination de Monsieur Mohamed Samir Ouertatani Directeur Général de la société ELIMRANE pour trois années et ce à compter de l'exercice 2019 avec tous les pouvoirs énoncés dans le procès-verbal du conseil d'administration du 12 Mai 2016.

2019402020SANB2

Notice

Au sens de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

Société MAJDA TUNISIA

Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

Au capital de 805.000.000 D divisé en 80 500 000 actions de VN de 10 D

Résidence les Ambassadeurs Bloc A 5ème étage cité les pins 1053 Les Berges du Lac II Tunis

Registre de commerce : B2430602012

Matricule fiscal : 1234604D

Affiliation CNSS : 321501 - 43

- La société a pour la souscription et la prise de participation dans le capital des sociétés.

- La durée de la société est fixée à 99 ans à compter de la date de son immatriculation au registre de commerce.

- Tout actionnaire a le droit d'assister et de voter aux assemblées générales sur simple justification de son identité et pourvu qu'il ait libéré tout versement exigible des actions dont il est propriétaire.

- Chaque membre de l'assemblée générale dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il détient ou représente

- Répartition des résultats ;

* Réserve légale : 5% au moins sont prélevées sur les bénéfices nets majorés des résultats reportés des exercices précédents.

* Sur le solde des bénéfices, l'assemblée générale annuelle a le droit, sur proposition du conseil d'administration, de décider le prélèvement des sommes qu'elle juge convenables pour être rapportées à nouveau sur l'exercice suivant.

En cas de liquidation, toutes les valeurs provenant de la dissolution après l'extinction du passif serviront d'abord à rembourser aux actionnaires le capital versé non amorti le surplus est réparti également entre tous les actionnaires.

- Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 30 avril 2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau à Tunis le 13 mai 2019 sous le n°19502886 quittance n°3688, dont un exemplaire original a été déposé au registre national des entreprises, le 14 mai 2019 sous le n°AC01742019, il a été décidé ce qui suit :

Augmentation du capital de cent vingt cinq millions de dinars (125.000.000DT) pour le porter de huit cent cinq millions dinars (805.000.000 D) à neuf cent trente millions de dinars (930.000.000 D), et ce avec suppression du droit préférentiel de souscription conformément aux dispositions de l'article 300 du code des sociétés commerciales.

Cette augmentation s'effectuera, sans prime d'émission, par la création de douze millions cinq cent milles (12500 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix dinars (10,000 D) chacune, qui seront toutes souscrites en numéraires et dont la libération sera effectuée à la date de la souscription à la totalité au plus tard le 29 octobre 2019.

Les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statuaires et assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la réalisation de l'augmentation du capital.

- Les fonds provenant des versements seront déposés à la Banque ZITOUNA agence Siège au Kram au compte indisponible n°25 000 000 0000637302 67 ouvert au nom de la société MAJDA TUNISIA.

Le dernier délai de souscription est fixé au 29 octobre 2019 avec la possibilité de clôture anticipé en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2019402027SANB2

Société Bouchamaoui Industries

SA au capital de 19.327.400.000

Siège social : 53 rue 8600, ZI, Charguia I, Tunis aéroport - 2035

MF : 496664/N

RC : B192411999

En vertu du procès-verbal de Conseil d'Administration tenu le 14 Mars 2019 enregistré à la recette des finances Charguia 1 le 18 Avril 2019 sous le n°19802310, quittance n°M048089, dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises Tunis sous le n°201920826 en date du 29 Avril 2019, il a été décidé ce qui suit :

- La Démission de Monsieur Raouf Bouchamaoui de ses fonctions de Directeur Général à partir du 18 Mars 2019.

- La Nomination de Monsieur Raouf Bouchamaoui en qualité de Président du Conseil d'Administration à compter du 18 Mars 2019.

- La nomination de Monsieur Faycal Bouchlaghem en tant que Directeur Général pour un mandat de 3 années à compter du 18 Mars 2019.

- La démission de Monsieur Maher Bouchamaoui de ses fonctions de Directeur Général Adjoint à compter du 18 Mars 2019.

- Délégation de Pouvoir et Prérogatives du nouveau Directeur Général.

2019402028SANB2

Notice d'information

Société EXPANSION INVESTISSEMENT ET SERVICES EXIS

Société anonyme

Au capital de 14 500 000 Dinars

Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis

MF : 710655M/A/M/000

RC : B166931999

1/ Dénomination : EXPANSION INVESTISSEMENT ET SERVICES-EXIS

2/ Forme : Société anonyme

3/ Siège social : 72 Bis Rue des Minéraux Z.I La Charguia 1 - 2035 Tunis

4/ Durée : 99 ans

5/ Capital social : Quatorze millions cinq cent mille dinars (14 500 000 DT), divisé en cent quarante cinq mille (145000) actions, de cent dinars (100D) chacune

6/ Objet : Prestation de services centraux pour le compte des sociétés dans lesquelles la Société détient des participations ou pour le compte des sociétés apparentées, ainsi que la création, la gestion et le développement de centres commerciaux, ainsi que la participation à des sociétés de distribution et à des sociétés de promotion des ventes.

7/ L'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2019 dont le procès-verbal a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 24 avril 2019 enregistrement n°19502524 Quittance 3237 a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de dix millions cinq cent mille (10 500 000) Dinars et la création de cent cinq mille (105 000) actions de numéraire nouvelles de cent (100) dinars chacune à émettre au nominal et à libérer totalement à la souscription.

8/ Dépôt provisoire : Greffe du tribunal de première instance de Tunis le 3 Mai 2019, sous le n°AC01652019

9/ Fonds à verser : Au compte indisponible n°08008000673220118605 6 ouvert auprès de la BIAT, Agence El Menzah 1

10/ Droit préférentiel de souscription : Les actionnaires disposent d'un délai de souscription de 15 jours à partir de la date de la parution au Journal Officiel de la République Tunisienne et deux quotidiens de la présente notice.

2019402029SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société TAPAS'TA SARL

Siège social : 22, Rue les Jasmins, Nouvelle Ariana

MF : 000/M/A/1283333/X

RC : B03244022016

Au capital de 73 350 Dinars Tunisiens

Par procès-verbal extraordinaire, en date du 13 Février 2019 enregistré à la recette des finances de cité administratif Ariana quittance M039902, enregistrement n°19701336,

1ère résolution :

Augmentation du capital de 33 350 DT à 73 350 DT par apport en numéraire soit :

- 10 000 DT par Mr Ben Afia Mohamed Salah.

- 30 000 DT par Mme Ben Afia Saida Trimiche.

2ème résolution :

Cession de parts sociales soit :

- 555 parts sociales de 10 DT chacune de Mr Ben Afia Mohamed Salah à Mr Yassine Ben Afia.

- 555 parts sociales de 10 DT chacune de Mme Ben Afia Saida Trimiche à Mr Ben Afia Yassine.

Fait déposée une copie de PV au registre national des institutions le 7/5/2019 sous le numéro 201922295.

2019T00819SRLB2

Augmentation du capital

Changement de dénomination commerciale et changement d'adresse

Société INTERNATION CORPORATE SERVICES (SARL)

Au capital de 1000 DT

Siège social : Rue du Lac des Mazuries B3 Immeuble Silac les Berges du Lac Tunis

MF : 1474806 X/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14/3/2019 enregistré à la recette des finances du Lac 1 Tunis le 18/4/2019 sous le n°19700737 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises en date du 9/5/2019 sous le n°2017F17143186 il a été décidé : l'Augmentation du capital social de mille dinars (1000 dinars) à cinquante mille dinars (50000 dinars) soit une augmentation de quarante neuf mille dinars (49000 dinars) et ce par la création de quatre cent quatre vingt dix actions (490) de cent (100) dinars chacune, la nouvelle dénomination est Société Tunisienne de mesures des risques (SOTUMERIS) dont la nouvelle adresse est Rue de l'artisanat Immeuble Maghrébia Tour A 1er Etage Charguia 2 - 2035 Ariana.

2019R01401SRLB2

Nomination d'un nouveau gérant

Société Marbrerie 2 M - SARL

Siège : Route Ezzouhour - Cité Erriadh 4023 - Sousse

MF : 1544435/E/A/M/000

Suivant PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 7/5/2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 8/5/2019 sous le n°19801540 Quittance n°M001729, il a été décidé : la nomination de Mr Chaarana Makram nouveau gérant de la société et avec les pouvoirs les plus étendus à la place du gérant démissionnaire Mr Chaarana Mehdi.

2019S00646SRLB2

IMMOBILIERE DAR VILLE - SARL

Route Gremda km 2 Imm Outour Gremda Sfax

MF : 1391510Z

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'immobilière dar ville, tenue le 21 décembre 2015 et enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 22 décembre 2015 sous le n°15505575, quittance n°M006086, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax le 8/02/2016 sous le n°20166296. Il a été décidé :

Augmentation du capital de la société de 300.000 dinars à 800.000 dinars avec création de 5000 actions chacune de 100 dinars.

2019X00712SRLB2

Renouvellement de Nomination de gérant

Sté TAPARURA SHIPPING AND FORWARDING COMPANY

Sté SARL MF : 0980375 H/A/M/000

Suivant procès-verbal de l'AGE du 30/01/2016 enregistré à la recette des enregistrements des contrats des sociétés de Sfax le 25 février 2016 sous le n°10700529 n° de quittance M021064, il a été décidé :

- Renouvellement de nomination du gérant Mahdi Damak pour une période indéterminée.

2019X00716SRLB2

Dissolution de la société et Nomination de liquidateur

Société Magro des services et consultations

Matricule fiscal : 1548853/M

Conformément au procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances de Bouhajla gouvernorat Kairouan le 2 mai 2019 sous le numéro M021807 et dont deux exemplaires ont été déposés auprès du tribunal de première instance de Kairouan le 2 mai 2019, dépôt n°201921531. Les décisions suivantes ont été prises :

- Dissolution de la société

- Nomination de M. Badreddin Bin Khalifa liquidateur pour la société.

2019H00109SRLB2

SOCIETE PRODOTTI DI MARE

SARL au capital de 10.000 Dinars

MF : 0113987M A M 000

N° Affiliation CNSS : 319070-37

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 4 octobre 2018 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 8 octobre 2018 quittance n°52419 enregistrement n°18501714 dont deux exemplaires ont été déposés au Greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le numéro : D273622009 en date du 26/10/2018.

Il a été décidé comme suit :

1- Liquidation anticipé de la société.

2- Nomination de Mr Cherif Bouderbala Liquidateur de la société.

3- Met fin aux fonctions de la gérance.

2019401973SRLB2

MC-Management & Consulting

Société à responsabilité limitée

Au capital de 3.000 Dinars

Siège Résidence Diar Gammarth, Appart F1.1-2076 Gammarth - Tunis

MF : 1568025 S/A/M/000

Il appert du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société MC- Management & Consulting en date du 15 avril 2019 enregistré le 24 avril 2019 à la recette des Finances la Marsa -Tunis, sous le numéro 19702429. Quittance n°M067307 qu'il a été décidé de proroger la durée du mandat de la gérance à Madame Salma Hedhili pour une durée indéterminée et l'article 15 des statuts sera modifié en conséquence. Et dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises «le Registre National des Entreprises» le 29 avri12019 sous le n°201920858

2019401978SRLB2

DALPHIMETAL TUNISIE - SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 1.200.000 Dinars

Z.I, Ben Arous, 2013 Ben Arous

MF : 745173/L/A/M/000

Suivant un P.V de l'assemblée générale ordinaire du 16/3/2017 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis le 15/6/2017 sous Qn°M6149 En°17804518

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2016

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Centre National du registre des entreprises sous l'Identifiant unique n°745173/L en date du 3/4/2019.

2019402016SRLB2

HYON SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 3.000 Euros

6, Rue Ibn Hazm, Cité jardins, le Belvédère, 1002 Tunis

MF : 954204/P

Suivant un PV de l'assemblée générale ordinaire des associés du 14/4/2016 enregistré à la REAS, 1er Bureau, Tunis le 29/4/2016 sous Qn°4425 En°16803219.

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2006 et au 31/12/2007 et au 31/12/2008 et au 31/12/2009 et au 31/12/2010 et au 31/12/2011 et au 31/12/2012 et au 31/12/2013.

Suivant un PV de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 15/4/2016 enregistré à la REAS, 1er Bureau, Tunis le 29/4/2016 sous Qn°4424 En°16803218

Les associés ont décidé de mettre à jour les statuts de la société.

Dont un exemplaire des P.V a été déposé au Centre National du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°954204/P en date du 9/5/2019.

2019402017SRLB2

MESVIN SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 3.000 Euros

6, Rue Ibn Hazm, Cité jardins, le Belvédère, 1002 Tunis

MF : 954018/P

Suivant un PV de l'assemblée générale ordinaire des associés du 14/4/2016 enregistré à la REAS, 1er Bureau, Tunis le 6/5/2016 sous Qn°4727 En° 16803448

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2006 et au 31/12/2007 et au 31/12/2008 et au 31/12/2009 et au 31/12/2010 et au 31/12/2011 et au 31/12/2012 et au 31/12/2013.

Suivant un PV de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 15/4/2016 enregistré à la REAS, 1er Bureau, Tunis le 29/4/2016 sous Qn°4728 En°16803449.

Les associés ont décidé de mettre à jour les statuts de la société.

Dont un exemplaire des P.V a été déposé au Centre National du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°954018/P en date du 9/5/2019.

2019402018SRLB2

Sté EYA PLUS Av de la République H.Lif

S.A.R.L au capital de 10.000 DT

M.F : 1280118D/A/M/000

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances H.Lif le 16/4/2019 quittance M027024 enregistrement n°19700725 Mr Nacef Ben Jemaa a été nommé nouveau gérant en remplacement de Mme Yousra Azabi Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances H.Lif le 16/4/2019 quittance M027019 enregistrement n°19700724 il a été décidé l'ouverture d'un 2ème point de vente à cité Seltene Route de Grombalia km 24 Nabeul. Les deux P.V ont été déposés le 29/4/2019 au centre national du registre des entreprises.

2019402031SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société RAYHANA NEGOCE «S.U.A.R.L»

MF : 1288954T/A/M/000

En vertu du P.V de l'A.G.E en date du 22/01/2019 et enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 28/01/2019 quittance n°M000487 et dont deux copies ont été déposées au GT de Sfax le 3/4/2019 sous le n°201916370, le liquidateur a précisé que la société n'a pas de dettes, et approuvé son rapport de liquidation et la clôture de liquidation qui n'a pas généré de bonus et approuvé le résultat final de liquidation et la dissolution finale de la société et son quitus.

2019B00276SRUB2

AUTRES SOCIETES

Groupement de Maintenance et de Gestion Mégrine

Rue des Usines Z.I Sidi Rezig Megrine

A la suite de l'assemblée ordinaire électorale n°2 tenu le 4 Avril 2019 et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 25 Avril 2019 sous le numéro 19701732 quittance n°M039158, le nouveau comité administratif élu par les industriels de la zone est composé de :

Mr. Abbes Bouzayani

Mr. Benaceur Ayachi

Mr. Mustpha Gmati

Mme. Sghaier Mabrouka

Mr. Besrour Mohamed

Mr. Jabellah Mounir.

A la date de 8 Avril 2019, une réunion de répartition des taches est tenue entre les membres de comité et donnant la répartition suivante :

1- Mr. Abbes Bouzayani : Président du conseil d'administration

2- Mr. Benaceur Ayachi : Trésorier

3- Mr. Mustpha Gmati : Secrétaire Général

4- Mme. Sghaier Mabrouka : Membre

5- Mr. Besrour Mohamed : Membre

6- Mr. Jabellah Mounir : Membre.

2019R01385SODB2

"COOP.O.M"

Capital social : 34.540,000 dinars

Siège social : Route de Gabès km 3 marché de Gros - Sfax

M.F : 036561 Y

R.C : B177261998

1) Aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée générale ordinaire en date à Sfax du 24 décembre 2018, enregistré au même ville, à la recette d'enregistrement des actes de sociétés le 22 Janvier 2019 sous le n°19800293, Quittance n°M000320, pour l'élection d'un nouveau conseil d'administration pour la coopérative.

L'effet de processus de sélection et des résultats a eu les conséquences suivantes :

71 votes pour Mr Salem Hadrich propriétaire du C.I.N n°05236727

54 votes pour Mr Mokhtar Marouani propriétaire du C.I.N n°05299019

49 votes pour Mr Ali Marouani propriétaire du C.I.N n°05336853

46 votes pour Mr Hédi Ben Salah propriétaire du C.I.N n°01267559

45 votes pour Mr Hichem Sghari propriétaire du C.I.N n°01287708

45 votes pour Mr Kamel Jerbi propriétaire du C.I.N n°01349351

44 votes pour Mr Mohamed Ayadi propriétaire du C.I.N n°05277442

2) Aux termes d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Sfax le 24 décembre 2018, enregistré au même ville, à la recette d'enregistrement des actes de sociétés le 21 Janvier 2019 sous le n°19800292, Quittance n°M000319, et conformément aux dispositions de la loi des statuts de la coopérative il est décidé à l'unanimité de nommé Mrs :

- Salem Hadrich Président du conseil d'administration
- Hédi Ben Salah Directeur Exécutif
- Ali Marouani Trésorier
- Mokhtar Marouani membre
- Hichem Sghari membre
- Kamel Jerbi membre
- Mohamed Ayadi membre.

3) Aux termes d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Sfax le 24 décembre 2018, enregistré au même ville, à la recette d'enregistrement des actes de sociétés le 21 Janvier 2019 sous le n°19800290. Quittance n°M000317,

1) Il a été décidé de nommer Mr Ali Marouani secrétaire de Séance des assemblées ainsi que son plan entant que Trésorier.

2) Autorisation complète à Messieurs Salem Hadriche et Ali Marouani le droit de signer les chèques ensemble.

4) Aux tenues d'un procès-verbal d'Assemblée générale ordinaire annuelle en date à Sfax du 28 Janvier 2019, enregistré au même ville, à la recette d'enregistrement des actes de Sociétés le 20 février 2019 sous le n°19800889, Quittance n°M00960.

Il appert que :

- Les comptes afférents à l'exercice 2017 ont été approuvés à l'unanimité avec quitus entier ; et définitif aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
- Toutes les résolutions adoptées par le conseil d'administration pour les exercices 2017 et 2018 ont été approuvées à l'unanimité
- A approuvé à l'unanimité l'Intégration des ouvriers comme coopérateurs à la coopérative avec une seule part avec la promotion des ouvriers occasionnels aux ouvrier 3ème groupe et à promotion des ouvriers du 2ème groupe au 1er groupe.
- Le renouvellement des fonctions du commissaire aux comptes Mr Abdelfatteh Azabou a été approuvé à l'unanimité pour les années 2019 - 2020 - 2021.
- Renouvellement les missions de Messieurs Anis Marouani et Imed Jridi durant une année 2018.

2 exemplaires des dits procès-verbal mentionnés ci-dessus ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2019X00702SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Avis

Suivant d'un acte sous seing privé rédigé par maître Ben Abdallah Latifa avocate auprès de la cour de cassation enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 10/01/2019 reçu n°M003115 enregistrement n°19200173 Monsieur Omar Ben Omar a vendu à Monsieur Arfaoui Fathi tout le fonds de commerce dont il est propriétaire existant aux magasins 9 et 10 situés dans le district commercial municipal d'Ariana destiné à tout commerce et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

2019T00811FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP du 30/4/2019 enregistré à la recette des finances El Mallassine le 6/5/2019 sous n° 19200651 Quitt n°M30954 Mr Bechir Hmida C.I.N n°03213742 Mat fiscal n°0586913 M, vend à la Société en cours de constitution «MERIEM DES BOULANGERIE MODERNES» tous le fonds de commerce du local (Boulangerie) sis à Tunis rue 4048 n°60. Les oppositions doivent être adressées entre les mains de l'avocat Salma Gharbi cabinet 13 Avenue Bourguiba 1er étage Ariana dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 9/5/2019 et au JORT.

2019T00817FCCC2

Avis

Selon l'acte notarié rédigé par les notaires Asma Riahi et Yosri Ben Brahim daté du 26/4/2019 enregistré au bureau des finances de Hammam-

Lif sous le numéro M033812 daté du 9/5/2019 monsieur Mohamed Salah Medini a donné cédé et possédé à son fils Mouldi Medini la donation de rakaba sans usage et fructus du fonds de commerce des chaussure en gros dont l'adresse est 20 avenue Farhat Hached Morneg Ben Arous. Toute opposition sera adresse chez le donateur et son fils à l'adresse précédente.

2019T00821FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances cité à Ettadamen le 3/5/2019 sous n°19201842 quittance n°M059551 Mr Riadh El Mrabitini a vendu à Madame Sabiha Elbouali Boulia la totalité du fonds da commerce exploité pour la commerce du produits alimentaires en gros au local situé à terminus du métro n°5 Elentilaka Tunis.

Les oppositions seront acceptés au domicile de Madame Sabiha Elbouali Boulia situé au 21 Rue El Jam cité Ibn Khaldoun Tunis et ce dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal "le Temps" le 11/5/2019.

2019T00822FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 5/4/2019, enregistré à la recette des finances El Manar le 5/4/2019, registre 19200769 quittance M031174, Mohamed Amin Dhao a vendu à Khawla Dhao, demeurant au 52 rue Hamza Ibn Abed Elmottaleb, Elmanzah 6. Les deux tiers de la totalité du fonds de commerce exploité en tant que pharmacie au local sis au 35 rue 6597 cité Ibn Khaldoune, Tunis, Toutes oppositions sur le prix de la vente se fait entre les mains de l'acheteur au local où est exploité le fonds de commerce vendu dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au JORT. Le présent avis a été publié au Journal «Echourouk» du 28/4/2019.

2019T00827FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à la recette des finances de Bizerte sous M013026 et n° d'enregistrement 19200547

M Bechir Bellahoual demeurant Route Borj Taleb Bizerte a vendu le fonds de commerce de boulangerie sis Bir Msougha Bizerte à M Hatem Fkih demeurant rue Tarek Ibn Ziad Chenini Gabès les oppositions se font entre les mains de l'acheteur dans les 20 jours qui suivent la publication du présent.

Cet avis est publié aux quotidienx Essahafa et la Presse du 12/5/2019.

2019T00831FCCC2

Avis

Suivant acte sous seing privé en date du 7/5/2019 enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 8/5/2019 (quittance n°11059081 d'enregistrement 19201674) Madame Dalila Bent Lahbib Ben Ali Kaawena (ép. Ibrahim Ghedif) demeurant à la cité El Abadela route de Raoued Ariana a vendu à Madame Ahlem Ben Arbi Ghedif (ép. Lamine Ghédif) demeurant au 4 rue Arabia Saoudia Borj El wazir Ariana le fond de commerce qui lui appartient consistant en une pizzeria et fast-food exploité au local n° 11 rue El Hamma Ariana Essghira 2080 Ariana El Madina.

Les oppositions seront reçues au local de madame Ahlem Ghédif 4 rue Arabia Saoudia Borj El wazir Ariana dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

A été publie dans le journal Le Quotidien le vendredi 10/5/2019.

2019R01387FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Mégrine le 8-5-2019 sous le n°19201911 quittance n°M043641 Mr Naim Ganzoui, a cédé à Mr Mohamed Khamassi un fonds de commerce par ses éléments corporels et incorporels, sis à Chouchet Radès Ben Arous destiné Taxiphone. Les oppositions aux prix de cession doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur et à son adresse au Rue Arrihane n°2 Nouvelle médina Ben Arous. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 10-5-2019.

2019R01389FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing du 8/4/2019 et enregistré à la recette des finances le 8/4/2019 sous le n°M19200335 reçu n°M004828 Mr Lassaid Ben Salem Ben Boujmaa Werfili demeure à Abbassi Bourwisse a vendu à Mr Saber Ben Samida Ben Salah Rezgui demeure à Bourwisse tous fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à immeuble Doghri situé à la rue Hanibal Bourwisse

Les oppositions sont acceptées chez l'acheteur à l'adresse du fonds au cours de vingt jours de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk le 13/4/2019.

2019R01414FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances Sousse le 02 Mai 2019 (quittance n°M017791 enregistrement n°19200958), Afifa Saied (CIN n°04148086) a vendu à Imed Missaoui (CIN n°02772631) la totalité du fonds de commerce exploité à Sahloul près mosquée Errahmène.

Les oppositions se font entre les mains de Maître Hayet Boughattas sise Avenue Yasser Arafet Sahloul Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce.

2019S00637FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte en date 30/4/2019 légalisé le 30/4/2019 enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 02/5/2019 sous le n°19201155 reçu n°M035560 a vendu :

Monsieur Abdolfattah Ben Abderazek gérant de la société Amir, à Monsieur Abdelkrim Ben Béchir Chtioui demeurant à Sousse CIN n°00035233 tout le fonds de commerce de prêt-à-porter exploité dans le local sis au croisement de la rue Mouhamed Ayari Khzema ouest Sousse et l'avenue Imam Boukhari Khzema ouest Sousse.

Cette annonce a été publiée au quotidien Tunisien Echourouk paru en date du 9/5/2019.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'avocat précité dans un délai de vingt jours de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2019S00644FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par maître Ahmed Frikha avocat, enregistré à la recette des finances Sakiet Eddaier Sfax le 27/03/2014 M014221 et le contrat complémentaire enregistré à la recette des finances Sakiet Eddaier Sfax le 02/10/2017 sous n°M049184, madame Najet Koubaa vend à Souhaira Frikha tout le fonds de commerce avec toutes ses composantes situé à route Mahdia km 9 produits alimentaires pour un prix de 3000 dinars qui sera consigné entre les mains de maître Ahmed Frikha. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk.

2019X00708FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Soumaya Ben Romdhane avocate à Sfax daté le 30/4/2019 et 2/5/2019 et enregistré à la recette des finances avenue Abou el Kacem Echebbi à Sfax le 10/5/2019 sous le n°19201495, quittance n°M070001 madame Wissal Elgriwi demeurant route Gabès km 7 Markaz Ettouta Sfax a cédé à monsieur Ahmad Ellazez demeurant route Manzel Cheker km 3.5 Markaz Dammak Sfax la totalité du fonds de commerce "boutique" situé au complexe Elmanar Boutique n°55 rue Boulevard Ali Bech Hamba Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce au siège de fonds de commerce situé au complexe Elmanar Boutique n°55 rue Boulevard Ali Bech Hamba Sfax.

Le même avis a été publié au journal "le Quotidien" du 14/5/2019.

2019X00711FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Soumaya Ben Romdhane avocate à Sfax daté le 30/4/2019 et 2/5/2019 et enregistré à la recette des finances avenue Abou el Kacem Echebbi à Sfax le 8/5/2019 sous le n°19201459, quittance n°M068268 madame Wissal Elgriwi demeurant route Gabès km 7 Markaz Ettouta Sfax a cédé à monsieur Illies Bou Ali demeurant route Gremda km 1.5 rue 509 n°5 Sfax la totalité du fonds de commerce "boutique" situé au complexe Elmanar Boutique n°54 rue Boulevard Ali Bech Hamba Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce au siège de fonds de commerce situé au complexe Elmanar Boutique n°54 rue Boulevard Ali Bech Hamba Sfax.

Le même avis a été publié au journal "le Quotidien" du 12/5/2019.

2019X00713FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé à la municipalité le 30/3/2019, enregistré à la recette des finances de rue de Tunis Sfax le 12/4/2019 sous le n°10203822, reçu n°M043724, Monsieur Ilyes Gargouri titulaire de carte d'identité n°11027883 et Monsieur Hédi Tmar titulaire de la carte d'identité n°11056020 ont cédé à madame Hedia Kalia titulaire de carte d'identité n°01159296 la totalité du fonds de commerce sis à la route de Tunis km 01 immeuble el Chefi Sfax exploité pâtisserie et vente de gâteaux et croissants avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées auprès de domicile de Monsieur Mohamed Tmar rue de Tunis km 03 Sfax impasse el hagar Sfax dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Al Sabeh le 11/5/2019 n°22417.

2019X00715FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 8/5/2019 sous le n°19201300 quittance n°M046917 Société Etablissement Mahmoud Frikha, S.A.R.L R.C : B1112161997 M.F 0433047X a vendu à la Société Immobilière Business SAR.L R.C : B08177422018 MF : 1581413G le fonds de commerce sis à 45 Bis rue de Palestine et angle, rue de Pakistan.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT au domicile élu étude Maître Adel Atitallah sis à IMM Attijeri Bank 3ème étage Sfax.

Cette vente a été publiée au journal (الشروق) le 16/5/2019.

2019X00719FCCC2

Participation en nature par un fonds de commerce

Bureau L'Avocat Monsieur Ahmed Frikha

Immeuble Ellyssa Center 5ème Etage N° 503 Sfax

Tel : 74.201.377

Conformément au procès-verbal de la réunion extraordinaire tenue le 15 avril 2019 au siège social de la société, "ROTIN LAJNAF" société à responsabilité limitée au capital de 113 000 dinars immatriculée sous le numéro 1111710Z, avec la signature légalisée de tous ses actionnaires, ce procès-verbal a été rédigé par Maître Ahmed Frikha avocat à Sfax et enregistré à la recette des finances Mahres le 29 avril 2019, sous le quittance M019318 dont le numéro 19500562.

Monsieur Mahmoud Lajnaf a mis à la disposition de la société un fonds de commerce incluant tous ses éléments meubles et immeubles, situé à la cité des huileries Mahras - Sfax et évalué suivant le rapport de l'expert Mr. Neji Aydi à 130.000 dinars; et ce à titre de leur participation en nature au capital de la société.

Cette décision a été approuvée par toutes les parties spécifiquement concernées notamment les actionnaires de la société "ROTIN LAJNAF" et aucune objection n'a été soulevée quant à la valeur du fonds de commerce faisant l'objet de la publicité.

2019B00274FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 30/5/2017 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 20/10/2017 quittance n° 86768, n° d'enregistrement 17205567 :

- Mr Tarek Ben Abdessalam Chebbi a vendu à la société OLYMPIA SPORT, Sarl en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local sis à la Rue 13 Août 1956, Bizerte «rez-de-chaussée», pour un prix total de cinq milles dinars.

Le présent avis a été publié au journal quotidien en langue arabe "Echourouk" et au journal quotidien en langue française "Le quotidien" parus le 17/11/2017.

Les oppositions doivent être adressées à Mr Tarek Ben Abdessalam Chebbi à la salle de sport à : Rue 13 Août 1956, Bizerte, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au J.O.R.T.

2019W00178FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date de 23 avril 2019, enregistré à la recette des finances d'El Alia le 8 mai 2019 sous le n°19200328 quittance n°M019120.

Mes et Ms : Fatouma Bent Taher Chalgoumi CIN n°01581879, Mounir Ben Mohamed Souii cm n°01591971, Aicha Bent Mohamed Souii CIN n°05619104, Mourad Ben Mohamed Souii CIN n°05638008, Hichem Ben Mohamed Souii CIN n°05654972, Houda Bent Mohamed Souii CIN n°08142083 ont vendu à M. Samir Ben Mohamed Souiii CIN n°05673301 demeurant à 15 impasse Ibrahim Zaghouani El Alia la totalité, du fonds de commerce sis à Rue Habib Bourguiba El Alia Bizerte "VENTE PRODUITS PLASTIQUES" avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront acceptées à l'adresse indiquée ci-dessus dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Chourouk le 11/5/2019.

2019W00183FCCC2

Vente d'un fonds de commerce : Café «Ajili»

Zone industrielle Zaghouan

- Vendeur : Houssem Ajili

- Acheteur : Ridha Beaiou

- Contrat :

enregistré à la Recette des Finances Zaghouan sous le n°19201684 le 02/5/2019

- Publié au journal du "Echourouk" le 8/5/2019

- Opposition faite chez l'acheteur à l'adresse du F.C dans un délai du 20 jours lors de la publication au JORT.

2019U00040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat enregistré à la recette des finances de Monastir le 9/5/2019 sous le numéro 19202491 quittance Mo36439, Hatem Chedli c i n 06838060 a vendu à Ahmed Chaabane CIN 06853381 tout le fonds de commerce produit alimentaires sis rue Ali Bourguiba Monastir.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur demeurant rue de Vienne Souani Monastir et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 11/5/2019.

2019P00237FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Monastir le 24/4/2019 sous le numéro 19202192, quittance n°M031625, Mme Ajimi Nozha (C.I.N 04102819) demeurant à Monastir Cité Aggba, a vendu à Mr Zili zied (C.I.N 06918604) demeurant à Monastir 86 Cité 2, la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial situé Avenue 02 Mars Monastir.

Les oppositions seront acceptées au Bureau d'avocat Maître Haddar Mezri 8 rue Tripolitain Monastir dans les délais légaux.

Le présent avis a été publié au journal «Assabah» du 10/5/2019.

2019P00238FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Teboulba le 3/5/2019 sous n° quittance 24021 et de n° d'enregistrement 19200937. Monsieur Fathi Ben Mouhamed Bayoudh Titulaire de la C.I.N 04173909 qui réside à rue fadan el forn Teboulba a vendu et cédé à madame Azza Ben Hamed Zayen Titulaire de la C.I.N 06776584 qui réside a cité Basatine Bekalta sa part indivise dans un fond de commerce destiné de «prêt à porter» sise à rue Mahbouba Soussia Teboulba avec ses éléments corporels et incorporels.

Une annonce de cette vente est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien du 7/5/2019. Les oppositions se font au local concerné dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2019I00088FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mahdia le 13/3/2019 sous n° Art 1804491L selon quittance n°M016811. Monsieur Ahmed Ben Sadek Elmonser titulaire de la CIN n°03935632, demeurant à l'Av Habib Bourguiba Mahdia, vend la totalité du fonds de commerce qui s'appelle "مرطبات مالك" avec tous ses éléments corporels et incorporels et pour exercer l'activité de commerce (Pâtisserie) et pain spécial, situé à Avenue Habib Bourguiba Mahdia, à Monsieur Ali Ben Ahmed Smaii titulaire de la CIN n°06763702, demeurant à Avenue Elmoukawimine Ksar Hellal Monastir.

Les oppositions sont acceptées chez Maître Adel Othmaine à son bureau sis à la rue Eladalla Mahdia, dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette annonce au JORT.

2019I00089FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

Suivant acte SSP rédige le 25/4/2019 par maître Sfar Mohamed Ataf Sfar l'avocat à Mahdia et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 26/4/2019 sous n° quittance 12741 Madame Chika Ebrahim Titulaire de la C.I.N 03981496 a vendu et cèdé à Madame Emna Abdelkafi titulaire de la C.I.N 09374492 la totalité d'un fonds de commerce destine au commerce de produits alimentaires et en plastique sise à Karkar Boumerdes Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels. Une annonce de cette vente est publiée au journal (Echourouk) du 10/5/2019. Les oppositions se font au local concerné dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2019I00090FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Où selon le contrat enregistré avec le dépôt financier plus de 3/5/2019 numéro de lien M012854.

M. Mohamed Al-Nasser Manasri a vendu à M. Sami Al-Shaabani l'origine commerciale du magasin, la rue Al-Habib Bourguiba Mkther. Par conséquent, chaque créancier peut s'opposer au siège choisi et à la rue Habib Bourguiba Mkther et met fin à l'opposition 20 jours après la publication de ce responsable des médias.

Cette annonce a été publiée dans le journal Al-Shorouk le 10/5/2019.

2019401974FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 26/4/2019 et enregistré à la recette des finances Raouad en date du 8/5/2019 sous le n°19201671 reçu n°M059032 «Espoir Info» a vendu à l'agence de voyage «Bridge Travel» la totalité du fonds de commerce «avenue Habib Bourguiba 9 cité Ghazela Ariana» pour un prix de 26.000.000 DT (TTC).

les oppositions doivent être adresser à maître Mounir Baccouche à Immeuble Narcisse, Appt 8/5 Rue du japon, Montplaisir, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Jort ce présent a été publié au journal Essabeh le 11/5/2019.

2019401979FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 29 Avril 2019 enregistré à la recette des finances de Raoued le 8 Mai 2019 quittance M059061 n°19201672. Monsieur Ali Ajmi demeurant à l'Ariana, 29 rue BI Yarmouk, C.I.N 00232993 du 13 Juin 2014, identifiant unique 1307040R a vendu et cédé à Madame Jihen Ayed, C.I.N 05426798 du 7 Mai 2018 demeurant au numéro 07 rue Hannibal Gammarth Tunis la totalité du fonds de commerce dénommé «pharmacie Ali Ajmi» sis au numéro 342 cité Chaker Borj Etouil Ariana, comportant tous les éléments moraux dont notamment la clientèle, l'achalandage et le droit au bail exception faite du nom commercial, ayant pour objet le commerce des produits pharmaceutiques en détail.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans le délai de vingt jours suivant l'insertion de la présente au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Nadia Ajmi, à son étude sis au 48 bis rue d'Iran Lafayette, 1002 Tunis.

Le présent avis est paru au journal «le Temps» du 11 Mai 2019.

2019401995FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un écrit sous seing privé en date du 18 avril 2019 et enregistrée à la recettes des finances de Raoued le 7 mai 2019 sous le numéro 19201659; quittance n°058807 M; la société Tina pour les services de construction Pro, basée au : 2 rue Fathi Zuhair Al-

Nakhilat 2083 Ariana, a vendu en la personne de son représentant légal et de son mandataire : Mr. Nooman Ben Habib Ben Ali Ben Saleh ; tout le fonds de commerce exploité au local situé au rue 4617 Raoued Ariana (actuellement, n°2 avenue Fathi Zouhair, Al-Nakhilat 2083 Raoued Ariana) ; à la société Al Baraka, en la personne de son représentant légal et de son mandataire : Mr. Mourad Ben Touhami Touil, basé à route de Gabès, 4100 Médenine, où une copie du contrat de vente est déposée dans les locaux de l'acheteur et du vendeur, à leurs adresses sus-mentionnées et les dites objections y seront acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal officiel de la République Tunisienne, sinon elles sont nulles et non avenues. Cette annonce a déjà été publiée dans le journal Al-Shorouq du 10 mai 2019.

2019402009FCCC2

Location gérance libre

Location gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Grombalia, le 6/5/2019 (N° de reçu M042371, n° d'enregistrement 19301265); Sté «AYACHI FRERES» SARL (RC : B07930122010 – MF : 1151539 D) siège social : Cité Antar Grombalia, a loué à la société en cours de constitution AYACHI SANITAIRE, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en vente de matériels et produit de construction, Avenue Habib Bourguiba Grombalia pour cinq années pour un loyer annuel de 5200 Dinars.

Le présent avis a été publie aux journaux Echourouk et le Quotidien du 11/5/2019.

2019T00830FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P enregistré à la recette des finances rue d'Autriche Tunis le 15 et 12 Février 2019 Quittance n°M0174566 et enregistrement 19300887 Aymen El Barkaoui a élisant domicile au 6 rue El mahddoud Tunis a loué à Sami Nassri élisant domicile au 6 rue 4303 Ezzahroni Tunis la totalité du fonds de commerce exploité au local 77 rue Londres Tunis la avec ses éléments corporels et incorporels cette annonce a parue au deux journaux Echourouk et le Quotidien pour le 9/5/2019.

2019T00833FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé le 21/4/2016 et enregistré à la recette des finances Abou Elkacem Echebbi le 22/4/2016 sous le n° de Quittance 545229M0, n° d'enregistrement 16301193.

Mm. Saida Bent Abdessalem Feki, n° C.I.N 01078525, a loué à Mohamed Ali Ben Abdelhamid Abbess, n° C.I.N 110171887 le fonds de commerce, nommé «Yassmina» sis à avenue Majida Boulila, Immeuble «Elamal» destiné comme café. Cette annonce a été publiée au journal "Assabah" du 10/5/2019.

2019X00704FCCC3

Location de fonds de commerce

et désistement de quotes-parts successorales

Par acte s.s.p du 25/4/2019 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax sous le n°19301673 reçu n°M039291 en date du 25/4/2019, la dame Monia Bent Sadok Zribi, titulaire de la CIN 01287517, demeurant à la route Mharza km 1.5 rue Albouseiri n°2 Sfax; a loué au profit de Mr. Amir Ben Abdellatif Ben Mahmoud Amouri, titulaire de la CIN 08884865; demeurant à la route de Mahdia km 1 rue champs des courses Sfax; la totalité du fonds de commerce de garage de tôlerie et peinture exploité sous le nom commercial «privilège auto» avec tous ses éléments corporels; dont l'inventaire est établi par constat de l'huissier notaire Maître Abdelhafidh Ltifi avenant au contrat de location, et tous ses éléments incorporels notamment la clientèle et l'achalandage, sis au local appartenant à la dame Sania Bent Med Hachicha à la route Menzel Chaker km 4.5 oued Chaabouni zone industrielle Sfax; en vertu du bail sous seing privé en date du 01/3/2011 enregistré à la recette des finances des sociétés Sfax n° 11300972 reçu n°M001030 et dont la propriété est acquise par Mme Monia Zribi par succession à son auteur feu Ammar ben Hmed Hdhili Ben Saïd décédé le 28/02/2019 et désistement à son profit de la part des autres héritiers en vertu des actes sous seing privés en date du 21 et 23 Avril 2019.

Cet avis a été publié le 3/5/2019 aux journaux Echchourouk page 14 et le Quotidien page 13.

Les oppositions peuvent être formées dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cet avis au JORT au lieu du fonds de commerce précité entre les mains du locataire gérant.

2019X00707FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 10/5/2019 et enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet quittance n°M033150 n° d'enregistrement 13303312 Mme Sana Bent Mohamed Ben Ibrahim El Gharbi a loué à Mr Fathi Ben Mohamed Ben Ibrahim Tarhouni la totalité de fonds de commerce d'un fast-food sise à Rue Ibn Khaldoun Mtorech 6011 Gabès Mr Fathi est chargé de recevoir toute opposition de la dite donation et ce dans le délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2019Z00113FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02 mai 2019, enregistré à la recette des finances de Bizerte, le 02 mai 2019, quittance n°44306, enregistrement n°19302120, Mme. Dhawedi Rafika, son Ad : Route Ain mariam Bizerte a loue à Me. Mohamed Ben Ali Ben Kadour El Cherif, son Ad: N 16 Route Ain mariam Bizerte, la totalité du fonds de commerce enregistré sous le n°0216934K et exploite au local sis à la Route Ain Mariam Bizerte pour l'exploiter dans toute sorte de commerce.

Cet avis a été publié le 09 mai 2019 aux journaux Essabah et Le Temps.

Les oppositions doivent être présentées au bureau de maître Doghman Doria avocate à Bizerte, Rue de la Galite n°17, dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2019W00185FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Association Al Maken Art Sans Frontières

Immeuble le Cercle des Bureaux, bureau n°04 mezzanine centre urbain nord

Objectifs :

L'Echange entre artistes du monde et les artistes tunisiens, notamment les artistes des régions Contribuer au développement des projets artistiques avec les institutions tunisiennes à l'étranger et les galeries d'art, critiques d'art et commissaires d'expos et les musées et les centres culturels arabes et internationaux.

Président : Leila Salmaoui

Secrétaire général : Amor Ghedamsi

Trésorière : Olfa Achour.

2019T00807APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association d'Amitié Tuniso-Cubaine

Adresse : 3, rue Ile de Crète, les jardins du Lac, Tunis, 1053

Thème : culturel-social

Objectifs :

- Renforcement des liens d'amitié et de fraternité entre les peuples tunisien et cubain.

- Faire connaître la Tunisie et ses caractéristiques au peuple cubain et Cuba et ses caractéristiques au peuple tunisien.

- Encourager et stimuler les échanges intellectuels, culturels, économiques, touristiques, artistiques et sportifs entre les peuples tunisien et cubain.

Membres :

Présidente : Mme. Mona Ezzine Dougaz

Secrétaire Générale : Mme. Noura El Bouzidi El Wardi

Trésorière : Mlle. Rahma Fakhfakh.

2019T00818APSF1

Syndic résidence le lac des flamants

Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 20 Juin 2018, enregistré à la recette des finances les Berges du Lac, sous numéro 18806499 quittance n°M089177, il a été décidé :

De nommer Mr Mohamed Zouari président de syndic, Mr Ridha Lazhari trésorier et Mr Salah Marghli secrétaire général de syndic de la résidence Le Lac des flamants, jardin du Lac, Tunis.

2019T00820APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association tunisienne Al-Buraq

Siège social : 40 Résidence de la reine de Manar 2 Tunisie

Objet : charité.

Vise à :

- Contribuer à la charité.

Président de l'association : Hichem Kaoueche

Secrétaire général : Mouhieddine Ghrib

Trésorier : Ahlem Massaoudi.

2019T00824APSF1

Constitution d'une association

Nom : Festival Mornag Sidi Saad Al Maghrabi Patrimoine et Arts

Siège social : N°4 'Al-Fahri Mornag

Objectif :

Contribution à l'organisation d'un festival culturel dans la région de Sidi Saad

Le numéro de dépôt 12/04 est arrivé le 12 avril 2019

RR228332476TN

Président : Tarek Kamoun

Secétaire général : Siham Al Ameri

Trésorier : Intidhar Alagui.

2019R01355APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Bledi Ghodwa Khir

Siège social : Délégation Ezzahra, Ben Arous 6 Rue Ibn Siraj

Objectifs : - La participation au renforcement des principes sociaux nobles comme la tolérance et la solidarité.

- Organisation d'activités culturelles, sociales, éducatives et de loisirs.

Membres :

- Sawsen Echikh : Président

- Adel Fehri : Vice-president

- Mohammed Sallemi : Secrétaire Général

- Adel Ben Ammar : Trésorier.

2019R01381APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Chambre de Commerce Tuniso - Coréenne.

Siège : 13 rue Abderahmane El Jaziri 1002 Tunis.

Objet : Economique.

Objctifs :

- Contribuer au développement des relations économiques entre la Tunisie et la Corée.

- Contribuer à la résolution des problèmes que peuvent rencontrer les investisseurs des deux parties.

- Pronation de création de projets conjoints.

Membres fondateurs :

- Président : Badreddine Annan.

- Vice-président : Jang Jong Jin.

- Secrétaire général : Mahdi Mahjoub.

- Trésorier : Kim Jae Dek.

2019R01408APSF1

Avis

Suite au PV de l'assemblée générale visée par la C.R.J.S de Sousse sous le n°2788 il s'est refait le comité comme suite :

- Nom de la société : Association sportive AFH SOUSSE

- Adresse : Rue de Constantine 4000 Sousse

- But : Sport et travail

- Président : Ben Zid Abdellatif

- Trésorier : Said Salaheddine.

2019S00634APSF1

Constitution d'une association

Nom : association amicale des agents et ouvriers de municipalité elaouebed alkhazenet

Adresse : municipalité elaouebed alkhazenet route Gremda K 12 Sfax

Objectifs : parrainage des agents et ouvriers de municipalité dans les domaines social, culturel et récréatif.

Membres :

1) Saka Oussema : président de l'association

2) Arbi Bouraoui : secrétaire général de l'association

3) Ben Saad Mabrouka : trésorière de l'association.

2019X00698APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Sfax International.

Adresse : Rue commandant Hamadi Tej 3000 Sfax, Tunisie.

Objet : Promouvoir la ville de Sfax dans le monde entier en tant que site idéal pour l'investissement afin d'attirer les investissements nationaux et internationaux.

Objectifs :

- Contribuer à promouvoir la ville de Sfax à l'international.

- La définition d'une vision stratégique, commune et partagée, pour promouvoir la région à l'international.

- L'introduction de Sfax dans le monde entier en tant que site idéal pour l'industrie, le commerce et la science afin d'attirer les investissements nationaux et internationaux.

- L'amélioration du positionnement de la région de Sfax au niveau international à travers l'affirmation de l'identité de la région vers une «région d'Innovation et d'excellence économique».

- L'attraction des capitaux étrangers, en aidant les entreprises étrangères à s'installer dans la région tout en apportant un soutien complémentaire aux entreprises étrangères souhaitant y investir.

Bureau :

Président : Ikram Makni.

Vice président : Hatem Fourati,

Vice président : Najla Rekik.

Vice président : Ahmed Ben Messaoud.

Vice président : Mohamed Belhaj.

Secrétaire : Nathalie Ben Ayed.

Secrétaire adjoint : Nadhem Ben Jmeaa.

Secrétaire adjoint : Imen Karchoud

Trésorier : Mohamed Sofien Bradai.

Trésorier adjoint : Nahed Ben Maktouf.

2019X00701APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association :

Association des festivals d'été Sidi Abi Ishaq de Jebeniana.

Siège :

Maison de culture

Sujet :

Culturel / social

Objectifs :

- Organisation du festival d'été Sidi Abi Ishaq de Jebeniana

- Contribuer à la revitalisation de la vie culturelle et à la promotion de la scène culturelle de la région.

2019X00705APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association «Al Yassamine»

Adresse : "Soualem" cité Ezzouhour Ghardimaou 8160

Sujet : Développement et environnement

Objectifs :

- La contribution à la réalisation de développement Ghardimaou et tout le gouvernorat de Jendouba

- La protection et la préservation de la nature

- L'encouragement du travail collectif et volontaire

Président de l'association : Marwa Stiti

Secrétaire général : Rihab Stiti

Trésorier : Sofien Stiti.

2019C00059APSF1

Constitution d'une Amicale

Dénomination : Amicale des Agents et fonctionnaires de la société nationale de cellulose et de papier Alfa.

Siège social : Société nationale de cellulose et de papier alfa Kasserine 1200

Objectifs : Organiser des activités culturelles et sociales au profit des adhérents.

Président : Saber Chaabani

Secrétaire générale : Salma Imami

Trésorier : Farouk Adhimi.

2019K00058APSF1

Constitution d'une association

ANASR sportive El Hamma

- Nom de l'association : ANASR sportive ElHamma

- Buts : Sportif

- Adresse : Salle l'aigle sportif Bouatouch 6027 El Hamma Gabès

- Corps administratif :

Président de l'Assemblée : Najah Saleh

Secrétaire général : Jamam Ali

Trésorier : Abid Hédi.

2019Z00112APSF1

Avis

Nom de l'association : Association des talents artistiques et culturels.

Adresse : Rue Batlimos Dar Chaabenne Fehri 8000 Nabeul

Sujet : association culturelle et artistique.

Objectifs :

- Travailler à l'encadrement et au développement des capacités des jeunes et à la découverte des talents.

- Contribuer au développement et à la revitalisation du niveau de l'art et de la culture dans les établissements d'enseignement conformément à la réglementation et aux lois en vigueur.

- Encouragez les jeunes passionnés d'art et de culture.

- Chercher à protéger les jeunes de tout phénomène social grave.

L'instance dirigeante :

Président de l'association : Yassine Makhzoumi

Secrétaire général : Amine Louhichi

Trésorier : Yassine Brinis.

2019N00394APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Cinéma au service de la famille

Lieu de l'association : 271 cité Oasis 3 Bizerte 7000

Buts :

- Réalisation des activités culturelles, de sensibilisation.

- Encouragement des jeunes à la production des films.

Membres :

- Présidente : Salwa Riahi

- Secrétaire général : Neila Smaili

- Trésorier : Faiza Mechrgui.

2019W00182APSF1

Constitution de l'association

Nom de l'association :

Association pour l'avancement de la famille rurale à Awlad Saleh.

Siège :

En face de l'école primaire de Sidi Asaker Charguya, Oulad Saleh, 5116 Ksour Essef, Mahdia

Objectifs de l'association :

- Offrir de l'aide pour les familles rurales et les intégrer dans la vie sociale

- Fournir aux familles à faible revenu et aux orphelins une assistance en nature à diverses occasions.

Membres de l'association :

Présidente : Nadia Belhaj Omar

Secrétaire générale : Afef Belhaj Omar

Trésorier : Houda Al-Khouildi.

2019I00087APSF1

Constitution d'une association

Nom : El Makarem pour le sport féminin

Type : Sportif

Objectifs : Former et encadrer les Jeunes, développer leurs capacités techniques et physiques et élever leur niveau sportif et éthique.

Siège social : Kebili

Autorisation : N°31 de 9 mai 2019 publié par le Commissariat régional à la Jeunesse et aux sports à Kebili.

La structure administrative :

- Le président : Benali Nesrine

- Le secrétaire général : Benbraek Lobna

- Le Trésorier : Falfoul Samia.

2019O00029APSF1

Constitution d'une association

Nom : Ennasr sportive galaoui

Type : sport individuel et collectif

Objectifs : Apporter du sport et motiver les jeunes à des activités sportives

Siège social : Académie des jeunes sportifs Galaoui cité ennour golaa Douz

Autorisation N°33 date 13/5/2019 publié par le Commissariat régional à la jeunesse et aux sports

La structure administrative :

Le président : Ben Arfa Mohammed

Le secrétaire général : Guelaoui Ilyes

Le Trésorier : Ben Abdallah Jamil.

2019O00030APSF1

Amicale des agents de conseil régional de gouvernorat de Tozeur

Nom de l'association : amicale des agents de conseil régional de gouvernorat de Tozeur

Siège de l'association : siège de gouvernorat de Tozeur avenue Habib Bourguiba Tozeur 2200

Objet de l'association : association culturelle sociale et loisirs

Objectifs de l'association :

- Relier des amitiés en tout respect et solidarité entre des membres et affiliés

- Organiser des activités enrichissantes telles que adhérant les activités sportives. Culturelles et de divertissement

- Aide les adhérents à s'approprier des nouvelles connaissances sur le plan professionnel.

- Comité directeur de l'association.

Président de l'association : Taher Hedfi

Secrétaire général de l'association : Monji Radadi

Trésorier : Samir Arfaoui.

2019100036APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Al Madina

Adresse : Rue de Tunis, n°6, deuxième étage, le Kram, Tunis

Objectifs : la défense des valeurs de la citoyenneté et le rétablissement du rôle des intellectuels et des universitaires dans le débat public.

Président : Adnane Ben Youssef

Secrétaire général : Ghassen Reguigui

Trésorière : Saida Charfeddine.

2019401812APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Internationale pour la Responsabilité

Sociétale et le Développement Durable

Siège : 38 Rue Abou Al Baka, Cité Olympique, Tunis.

Objectifs : La promotion de la Responsabilité Sociétale et du Développement Durable.

Membres :

- Monsieur Karim Ben Hamida : Président

- Monsieur Hosni Riani : Secrétaire Général

- Monsieur Akram Barouni : Trésorier.

2019401962APSF1

Constitution d'un Parti Politique

Nom du parti : Mouvement Patriotique de la Jeunesse Tunisienne «M.P.J.T»

Siège du parti : Immeuble City Lake Center - Rue du Dollar - Bloc "A" 2ème Etage - Bureau A21 - Les Berges du Lac 2 - 1053 Tunis.

Membres : Mme Dhouha Haddad, présidente du parti.

- Mlle Donia Aziza en tant que Secrétaire générale.

Objectif du parti :

1. Défendre, incarner et protéger les constantes nationales.

2. Travaux sur le terrain incarnant le slogan du Mouvement Patriotique de la Jeunesse Tunisienne (Education, Justice et Développement).

3. Contribuer à la recherche de solutions aux problèmes et préoccupations de la communauté Tunisienne à l'Etranger.

4. Adopter des conseils régionaux œuvrant pour les investissements et le développement locaux en coordination avec les plans et projets nationaux.

5. Lutter contre les parasites sociaux sous toutes ses formes de corruption, de favoritisme, d'exclusion, de marginalisation et d'intolérance.

6. Attirer et recruter des compétences nationales dans l'intérêt de la nation et du pays.

7. Chercher à encadrer les jeunes, prendre soin d'eux, faire confiance à leurs capacités et activer leur rôle positif au sein de la communauté.

Constat d'huissier N°89765

2019402013APSF1

Constitution de Syndicat de propriétaires

Résidence «la Belle de Carthage»

Suivant Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 6 avril 2019, enregistré à la Recette des Finances du Kram le 11/4/2019 sous le numéro 19702114, quittance n° M049125 et approuvé par la Municipalité du Kram le 8/5/2019 sous le n°1337, il a été constitué le Syndicat de propriétaires de la Résidence «la Belle de Carthage» sise aux Jardins de Carthage, Lot n° EHC21 Ain Zaghouan Tunis, et il a été élu les personnes suivantes :

Mohamed Hédi Mlika : Président du Syndic

M. Ahmed Sellami : Trésorier

M. Gaith Attalah : Premier vice-président

Mme Samia Kammoun ép. Sellami : Deuxième vice-président.

2019402015APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale du syndic des propriétaires de la résidence Alyssa1, El Mourouj1 en date de 31 mars 2019 enregistré auprès de la recette des finances d'El Mourouj en date du 3 avril 2019, n° d'enregistrement 19701394 reçu n°M033709, il a été décidé l'élection des membres du syndic :

Président : Abdel Monaam Gharbi

Président Adjoint : Chakib Hammi

Secrétaire Générale : Sami Attaya

Trésorier : Houcem Rjab.

2019R01394APSF2

Réunion de l'assemblée générale

Résidence ONYX en date de 10/3/2019

Suivant PV de l'assemblée générale au 10/3/2019, enregistré à la recette des finances de Borj Louzir le 21/3/2019, sous le n°19700662, quittance n°M024483, il a été décidé l'approbation du bilan des recettes et des dépenses de la Résidence, et ce pour la période allant du 01/11/2018 au 10/3/2019.

Il a été aussi procédé à l'élection, à l'unanimité, au président et des membres du conseil du syndic de la Résidence comme suit :

Mr Mounir Karboul : Président,

Mr Anis Jabloun : trésorier;

Mr Maher Chafi, Ali Zouaoui, Mehdi Saafi, Nomen Zaiter et Mohamed Habib Ochi : membres.

De même, il a été décidé l'ouverture d'un compte courant pour le syndic, dont la gestion sera assurée par la signature conjointe du président et du trésorier.

Comme, il a été décidé que les dépenses du syndic dont le montant excède les cinq cent Dinars, sauf les dépenses courantes, requièrent l'approbation de la majorité des membres du conseil syndical.

2019402008APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Société Financière de Recouvrement des Créances, SA. RC n°B120262001, son domicile élu au 27 bis rue de Liban - Tunis.

Partie saisie : - Momhamed Chrigui ; cin ; 07548762, demeurant à cité de l'indépendance Bouhajla

- Fraj Chrigui : CIN ; 00659630, demeurant à cité de l'indépendance Bouhajla.

- Slah Chrigui : CIN ; 07705395, demeurant à cité de l'indépendance Bouhajla.

Avocat poursuivant : Maitre Kamel Ben Fredj, 27B18, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : les titres fonciers num : 33443 kairouan dénommé 'basma' d'une superficie de 2h 60a 87c, et num : 7882 Kairouan dénommé hlala d'une superficie 1h 39a 80c. Il s'agit de 2 lots de terrain agricoles contenant des oliviers et un logement rural.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à :

- Pour le titre 33443 Kairouan : 77654d.400.

- Pour le : 7882 Kairouan : 34950d.000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 17/6/2019 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Kairouan.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou te tribunal de première instance de Kairouan.

2019T00836VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tel : 71 280 156

Fax : 71 280 092

MF : C 818492

Partie poursuivante : Société Financière de Recouvrement des Créances, SA, RC n°B120262001, son domicile élu au 27 bis, rue de Liban, Tunis.

Partie saisie : - Momhamed Chrigui ; cin ; 07548762, demeurant à cité de l'indépendance Bouhajla

- Fraj Chrigui ; cin ; 00659630, demeurant à cité de l'indépendance Bouhajla.

- Slah Chrigui ; cin ; 07705395, demeurant à cité de l'indépendance Bouhajla.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, Rue De Liban Tunis.

L'immeuble saisi : les titres fonciers num : 26514 Kairouan dénommé "rania" d'une superficie de 5h 40a 10c. Il s'agit de 1 lot de terrain agricole contenant des oliviers et un logement rural.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 189035d.000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 17/6/2019 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Kairouan.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Kairouan.

2019T00837VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Bur : Maître Klai Ikbal/Huissier de justice/48 Av République Hammam-lif /T.F : 71.291.592 Gsm : 22.140.685 annonce de mettre aux enchères publiques au plus offrant le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à vendre du matériels informatiques exploité à 12 Rue Cyrus Le Grand Tunis app à son propriétaire So des sciences et d'informatique : R.C : B135431996 à l'Intérêt de la Société Tunisienne du recouvrement des créances : S.A/R.C : B196131999/ siège social : immeuble Africa: 52 Av H. Bourguiba Tunis exécutant Jugement Com : déclaré au procès n°22224 par C.P.I de Tunis à :

8/3/2008 pour Mise à prix (81.666.650) D.T+frais juridiques, de vente et d'exécution : à la charge de l'adjudicataire à mercredi 12/6/2019 ;10 H 30 mns AM à l'adresse de l'exploitation du f .com chaque personne qui entend acheter peut contacter l'huissier de justice responsable et commis pour prendre communication du cahier des charges / nul n'est admis à participer aux enchères s'il n'a avancé 10% de la mise à prix en le payant en espèce ou en présentant chèque certifié à l'H.J /le F.C ne sera adjuger et délivrer qu'après paiement du reste du prix + frais en le payant en espèce ou en présentant chèque certifié à l'Huissier de justice commis.

M.F : 983157/M

2019R01393VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 13/6/2019 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la Chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

La partie poursuivante : Madame Lobna Ben Taied Ben ElKiléni Sdouki, tenant la CIN n°07050461, son domicile élu est dans le bureau de son avocat, Maître Sahbi Karoui, situé à avenue Senghor immeuble Seltene (au dessus monoprix 4ème étage) Sousse 4000.

Le débiteur : Mohsen Ben Salem ElAjmi Zaoui, sa carte d'identité n°02984182, demeurant avant à 01 rue Abdelaziz Thaalbi, Appt n°01, Boumhal ElBasatine, Gouvernorat de Ben Arous et actuellement à Route de Msaken, Ksibet Sousse, selon un procès de changement de domiciliation n°99468 du 13/3/2015.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, avenue Senghor immeuble Seltene (au dessus monoprix 4ème étage) Sousse 4000, Matricule fiscal 108.166-P-AP 000.

L'immeuble mis en vente : 1) Toute la propriété dite «Mohsen», objet du titre foncier n°92543 Sousse, situé à Ksibet Sousse, Gouvernorat de Sousse. Composé du lot n°04 du lotissement objet du titre foncier n°70990 Sousse, sa superficie est de ca51 a06, dont les références de l'enregistrement à la conservation de la propriété foncière sont : (Sousse-vol 262 ; n°304 daté du 12/3/2003 ; 2) Toute la propriété dite «Menchia», objet du titre foncier n°97634 Sousse, situé à Ksibet Sousse, Gouvernorat de Sousse. Composé du lot n°03 du lotissement objet du titre foncier n°70990 Sousse, sa superficie est de ca15 a04, dont les références de l'enregistrement à la conservation de la propriété foncière sont: (Sousse-vol 303 ; n° 139 daté du 19/4/2004 ; les deux titres/lots n°03 et 04 sont fusionnés constituant un terrain sous forme oblique, clôturé de tous ses côtés, sur lequel est construit une usine, un dépôt en charpente en rez de chaussée, une villa en 1er étage et une administration.

Mise à prix : (854460 dinars) selon le rapport de deux experts Mr Mansour Bel Haj Khlifa expert en constructions, et Mohamed Chbil en géométrie.

Visite du local : Tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter le bureau d'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse.

2019S00638VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis; Immatriculée au registre de commerce sous le n°B187881996, Code T.V.A 000110F en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Radhia Bent Mohamed Lamchounchi, Gérante, Titulaire de la CIN n°029466733, demeurant Diar El ONS App B12 Esfaya, Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété dite "RADHIA 4" objet du titre foncier n°117854 Sousse consistant en un terrain comprenant quelques arbres parcelle n°4 Zone industrielle sis à Kalaa Kebira à 200 m du lycée Abou Kacem Chabbi, d'une superficie totale de 2024 m² ouvrant sur une voie projetée.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse 2 le 18/6/2019 à 9h.

Mise à prix :

Cent quatre vingt deux mille cent soixante dinars (182.160,000 D).

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2019S00641VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis, Immatriculée au registre de commerce sous le n° B187881996, Code T.V.A 000110F en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

1- Monsieur Néjib Ben Mohamed Hédi Ben Hassine, titulaire de la CIN n°08269880, demeurant à avenue du combattant suprême immeuble 04 appartement n°10 Monastir.

2- Madame Dorsaf Bent Mouldi Chorfati, Titulaire de la CIN n°07834852, demeurant à avenue du combattant suprême immeuble 04 appartement n°10 Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°88876 Monastir située à Moatmar route Sidi Nasr consistant en un lot destiné à la construction au lotissement Dar Ben Salem d'une superficie de 217 m², parcelle n°16 ouvrant plein sud sur la voie publique.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 19/6/2019 à 9h.

Mise à prix :

Trente mille trois cents quatre vingt dinars (30.380 ,000D) avec les frais et honoraires.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2019S00642VEPA1

Vente immobilière

Nasr Ben Ameur et Associés

S.A.R.L

M.F : 1514947j

Maître Nasr Ben Ameur

Avocat à la cour de cassation

Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro Sousse

Poursuivant : TUNISIAN SAUDI BANK "T S B" S A inscrite au R.C : B16641997 représentée par son représentant légal siége social Rue Hédi Karray Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat à la cour de cassation exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés" Rue Soeur Joséphine immeuble Trocadéro 4000 Sousse.

Partie saisie :

Wafa Bent Ali Ben Hsen Ammar Khitouni, résidante, Avenue de Paris n°57 Sousse et Rue de France n°57 Sousse.

Immeubles saisis :

1/ la totalité de l'immeuble sis à Korniche Sousse objet du titre foncier n°132926 Sousse "Ferdaws 85" d'une Superficie de 133 m² avec les parties indivises 665/2727 lui revenant dans l'objet du titre 91405 Sousse.

Il s'agit d'un appartement sis au 7ème étage «bloc B» d'une Toure constituée d'un rez-de-chaussée et neuf étages sise à l'angle entre avenue Abdelhamid el Kadhi et avenue Mongi Slim l'appartement est constitué d'un séjour et trois chambres à coucher, d'une salle de bain, d'une véranda Ouest. Il est équipé en eau potable, en électricité et gaz de ville et relié au réseau assainissement le parterre est en marbre blanc Importé, la salle de bain est équipée, le parterre des chambre à coucher est en marbre, le toit est garni d'un faux plafond, les portes sont en bois de chêne.

2/ la totalité de l'immeuble sis à Korniche Sousse objet du titre foncier n°132927 Sousse "Fardaous 86" d'une superficie de 97 m² avec les parties Indivises 48,5/2727 lui revenant dans l'objet de titre 91405 Sousse.

Il s'agit d'un appartement sis au 7ème étage «bloc B» de la même Toure sus indiqué. L'appartement est constitué d'un hall, un séjour et trois chambres à coucher, d'une cuisine, d'une salle dé bain. Il est équipé en eau potable en électricité et gaz de ville il est relié au réseau d'assainissement le parterre est en marbre blanc importé, la salle de bain est équipée, le parterre des chambre à coucher est en marbre, le toit est garni d'un faux plafond, les portes sont en bois de chêne.

La mise à prix :

- Pour l'appartement objet du titre 132926 Sousse. La mise à prix a été fixée à 399.000 D, 000 dinars.

- Pour l'appartement objet du titre 132927 Sousse. La mise à prix a été fixée à 291.000D, 000 dinars.

et ce suivant rapport d'expertise daté du 02/5/2018 et réalisé par les experts Mansour Hadj Khelifa et Riadh Bassou désignés par ordonnance sur requête n°77597 du Président du tribunal de première instance Sousse.

Date de vente : La vente aura lieu le 13/6/2019 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

Visite des lieux : La visite de le deux Immeubles saisis peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

2019S00643VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Hédi Bzeouech

Avocat à la cour de cassation

Avenue 18 janvier 1952 Monastir

Tél : 73.467.467

Les poursuivants :

- Mohamed Jaza, Chokri Jaza, Leila Jaza, demeurant en France.

- Férida Jaza sis à la Rue Abdlhamid Fehri Ksibt Mediouni. :

Contre :

- Hilel Jaza, Zakia Jaza, Raja Jaza, demeurant en France.

L'avocat poursuivant :

Maître Bzeouech Hédi Avocat à la cour de cassation avenue 18 janvier 1952 Monastir.

Titre exécutoire :

Jugement n°15824 Prononcé par le Tribunal de 1ère Instance de Monastir le 9/5/2017 et signifié par Maître Adel El Khal huissier Notaire selon procès-verbal n°1380 en date du 16/8/2017

Jugement devenu exécutoire vu que les défendeurs n'ont pas interjeté appel dans le délai légal.

Les immeubles exposés à la vente :

- 1er Imb : petit logement classique contenant 3 chambres + cuisine + w.c + préau + cour en ciment, sis en une impasse dérivant de la Rue Med karkar à ksibet Madouni, la Surface du sol : 185 m²/la surface couverte : 135 m²,

- 2ème Imb : terrain valable pour la construction, contenant 30 oliviers, limité par une Haie de cactus, sis à cité Nadhour à Ksibet madouni, sa surface = 2300 m²

La mise à prix de 2 immeubles : a été fixée à cinq cent soixante sept mille neuf cent cinquante dinars (567.950.000 d) selon le rapport de l'Expert Zohair Jedda, désigné d'après l'Ordonnance sur Requête rendue par le Président du Tribunal de 1ère Instance de Monastir sous le n° 53.841 en date du 22/1/2019.

Date et lieu d'adjudication :

L'opération d'adjudication se fait devant la chambre de ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Monastir, le mercredi 19 Juin 2019, à 9 H et Suivant au Palais de justice de Monastir.

Visite de lieux : tous les jours de la semaine.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du 1/3 de la mise à prix.

- Pour plus de renseignements, contactez cabinet de l'avocat poursuivant.

2019S00647VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Hayet Dhouib

Avocate à la cour de cassation à Sfax

A la demande de : BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNIS; - RC : B187881996 Siège social 70/72 Av Habib Bourguiba en sa qualité de créancière

Contre la partie : 1/ Mohamed Chaari en sa qualité de failli débiteur.

2/ Rafik Chaari en sa qualité de Garant Hypothécaire.

A la diligence de : Maître Dhouib Hayet Avocate à la cour de cassation demeurant rue Abou El Kacem Chebbi immeuble Centre Marhaba escalier «A» 2 étage Sfax.

Immeuble objet de la saisie moitié indivise d'un étage de villa sise, Route de Menzel Cheker km1.8 Sfax d'une superficie de 92 m² pour tout l'étage (soit 46 m² pour la moitié saisie).

Mise à prix quarante deux mille cinq cent dinars (42500.000d).

Date et lieu de la vente : Mercredi 12/6/2019 à partir de 9h devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance Sfax2.

On peut visiter le local saisi tous les jours.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix.

L'avocat poursuivant Maître Hayet Dhouib rue Abou Kacem Chebbi immeuble Centre Marhaba escalier «A» 2 étage Sfax.

2019X00699VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque de Tunisie et des Emirats, Société Anonyme, inscrite au R.C au tribunal de Tunis sous le n°B140831996, siège social 5 bis rue Mohamed Badra 1002 Tunis.

Partie saisie : Société de Promotion et d'animation Touristique «Sidi Mansour», société anonyme, MF 529228C, immatriculée au RC au trib de Tunis sous le n°B142152001, dont le siège social est fixé à la résidence Tej el bouhaiira rubis2 rue Lac Mâlaren, les Berges du Lac Tunis, ayant son domicile élu à l'étude de son avocat Mohamed Raouf Najjar sis à rue Kamel Atatürk n°1 Tunis 1001.

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah ayant son étude à rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble nommé «SALWA» objet du titre foncier n°33204 Médenine sis à la zone touristique Midoun Djerba- Médenine, d'une superficie totale de 34184 m² (3 Hec t 41 Ares 84 centiares)

Le terrain se compose d'une seule parcelle limitée du sud par une voie publique reliant Houmt Souk et Nadhour Takermas, de l'Est par Hôtel Bougainvilliers, du nord par une limite fictive suivie par le titre foncier 219 Médenine d'un coté et une clôture suivie de la voie publique de l'autre coté, de l'ouest, aussi, par une limite fictive suivie par le titre foncier 219 Médenine.

Sur l'immeuble objet de la saisie est édifiée un hôtel touristique classé 4 étoiles connue par «sidi Mansour exploité par la partie saisie et composé de 3 étages décrits par l'expert comme suit :

Un rez-de-chaussée divisé en 2 parties, la 1ère contient des équipements, les vestiaires du personnel, le service de blanchisserie, le magasin d'alimentation, des chambres de réfrigération, une pizzeria, 2 restaurants, Bar, sauna, piscine couverte, une salle de sport, 47 chambres et une suite.

La 2ème partie se compose de 32 chambres équipées d'un coté et de l'autre coté de 45 chambres en plus des bureaux administratifs, un boutique de location des voitures, des salles d'entretien, des escaliers : et deux ascenseurs.

Le 1er étage contient dans sa partie droite 32 chambres et des équipements et dans sa partie gauche 43 chambres et une suite.

Le 2ème étage aussi est divisé en 2 parties gauche et droite. Chaque partie contient 43 chambres équipées en plus d'une suite au coté gauche, des salles de stockage d'équipement, des escaliers et des ascenseurs.

L'immeuble saisi contient aussi une piscine extérieure d'une superficie de 1390 m², 2 petites piscines; un barbecue d'une superficie de 110 m², un théâtre en plein air, un parking d'une superficie de 2280 m², 2 terrains de tennis et un terrain de boules de fer.

Le terrain est clôturé des 3 cotés sud, nord et Est à une hauteur de 1.80 mètres.

La mise à prix : 23.589.870.000 D frais en sus

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 17/6/2019 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X00700VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société Anonyme représenté par son directeur général inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : Mr Molk Ben Mohamed Kallel, titulaire de la CIN 08417930 ouvrier, y demeurant Avenue Bourguiba Immeuble n°89 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Soflène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba - Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Maimoun Moalla Huissier Notaire sous le n°28613 le 20/02/2019 sur la totalité de la propriété représentée d'un local à l'étage sise sur deux locaux au RDC Est-Nord Route de ceinture n°5 relie Gremda et Kaied Mhamed, Rue 90 n°11 (Actuel Rue Med Brouk) Sfax ouverture Nord. Attenant aux 3 cotés entrée commune : avec le propriétaire RDC ou existe des escaliers gauche qui mène au hall de la terrasse de superficie couverte est de 156 m² qui contient un passage Sud, Nord, Est et ouest, 4 chambres dont l'une d'elle ; existe un placard, hall, W.C, salle de bain, cuisine, chambrette de coté Sud et deux balcons couverts l'un au Sud et le deuxième au Nord Ouest d'ou se trouve une espace commune avec le propriétaire au R.D.C qui mène au buanderie sur terrasse de superficie est de 36m².

Cette propriété est limitée du Sud Mohamed et Habib Rekik, de l'est Ahmed Bouchaira, du Nord.

L'entrée et de l'ouest Affes.

Mise à prix : est fixé quatre vingt treize milles six cent Dinars (93.600.000D) outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 10 juin 2019 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 31.200.000 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax1 où est déposé le cahier des charges.

2019X00709VEPA1

Vente immobilière

Maître Hamouda Mezghani

Avocat auprès de la cours de cassation

20 Av Hédi Chaker Sfax

Poursuivant : Karem Moalla, agriculteur, sis rte Gramda km 0.5, Sfax

Partie saisie : Mohamed Ben Abdslem Saadallah, industriel, sis rte taniour km 5.5 Markaz Sadalah rue Ali Ibn Abi Taleb Sfax. CIN n°08406201.

Avocat poursuivant : Maître Hamouda Mezghani 20 Av Hadi Cheker Sfax. MF : B581237PA000.

Immeuble objet de la poursuite : Les 2/3 dans l'indivision d'un terrain sis rte taniour km 4,5 markaz sadallah de superficie 537 m² mesure du cote ouest vers l'est 22,5 m puis au nord 7,90.m puis au nord 16,50 m puis à l'est 27,25 m puis au nord 17. Clôture du coté sud et est et partiellement du nord. Le terrain est limite au sud par rue Kaled Ibno Elwalid, à l'est par un voie de 10 m au nord Manena Sadalah, à l'ouest les héritiers sadalah. L'immeuble et compose (1) du cote est villa de 2 étage. Le rez-de-chaussée de superficie couverte 122.64 m² compose de salon, chambre, cuisine, salle de bain et escalier. Le 1er étage de superficie couverte 100,42m² compose de 3chambres, halle et sale de bain. (2) le cote ouest du terrain est nue avec quelque arbre (3) du est dépôt couvert par ternite limite pars tôle comporte porte du coté sud et un autre du coté nord.

La mise à prix : 146.667,000 D.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 17/6/2019 à 9 h et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Sfax affaire n°5318.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X00714VEPA1

Vente de biens immobiliers enregistrés sous un avertissement existant en tant que biens immobiliers

Maître Abbes Abdelfatteh

Avocat à la cour de cassation

Immeuble El Intilaka Bloc B 2 - 5ème étage Sfax

Tél : 74.296.008

Fax : 74.296.014

Poursuivant : 1- les héritiers de Samir Hriz sa veuve Iklasse Bent Salem Abid dans le droit même et dans le droit de ses enfants Yasmine Roudaina Hriz née le 25/6/2001 et Ilyes Hriz né le 28/02/2005.

2- Iklasse Bent Salem Abid dans le droit même en tant que créancier affaire de la maison - CIN 05296379

Le siège de leur diligence dans ce dossier au bureau de Maître Abbés Abdelfatteh avocat auprès de la cour de cassation immeuble El Intilaka Esc B2 5ème Etage app n°4 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abbés Abdelfatteh avocat auprès de la cour de cassation, Immeuble El Intllaka Esc B2 5ème Etage app n°4 Sfax

Partie Adverse : Mokhtar Emana habite à Nakta El Kadlma Chaffar Mahres gouvernorat de Sfax CIN 01197608.

Immeuble mis en vente : Toute la parcelle est située dans la région du shaffar et appartient à la garde de mahres gouvernorat de Sfax il est bordé au sud par Chemin de fer et est et ouest par les voisins et au nord par la route principale n°1 entre Sfax et Gabès contient 12 oliviers mesure sud nord de l'est 47.77 m et de l'ouest 45,54 m et de l'est ouest du sud 75,26 m et du nord 80,12 m d'une superficie de 3728 m² fait l'objet du numéro de bien immobilier 85398 Sfax.

La mise à prix : La valeur des immeubles est estimé par les deux experts Madame Hela Ben Mahfoudh et monsieur Najib Mtibaa au cours de l'affaire n°2122 du 5/6/2018 par 37280 dinars.

Date et lieu de l'adjudication :

Est fixée pour le mercredi 19/6/2019 devant la chambre, des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'Immeuble :

Est possible tous les jours de 8h à 17 h pour tout supplément d'Information consulté le cahier des charges déposé au bureau de l'avocat poursuivant et au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2.

La participation aux enchères est ouverte à toute personne ayant consigné le tiers de la mise à prix. Elle n'est possible que par ministère d'avocat.

2019X00717VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Maître Haddar Souha

Avocat à la cour d'appel a Sfax

Code T V A : T.V.1116575/H/A/P/000

L'adjudication : aura lieu lundi le 17/6/2019 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sfax Avenue Victor Hugo Sfax.

Partie poursuivante : Faysel Boukhris, titulaire de la CIN n°05347814, représenté par son avocat maître Haddar Souha, avocat à la cour d'appel à Sfax, domicilié à son étude sise à rue Abou Kassem Chebbi immeuble alyssa centre 5ème étage b n°503 Sfax;

Avocat poursuivant : Maître Haddar Souha, avocat à la cour d'appel à Sfax, domicilié à son étude sise à rue Abou Kassem Chebbi immeuble alyssa centre 5ème étage b n° 503 Sfax.

Partie saisie : Noomen Mallek titulaire de la CIN n°01315473 domicilié à route el Mahdia zenket Triki n°9 Sakiet Eddaier Sfax.

Il y aura vente aux enchères publiques : la moitié d'un terrain sis à route Mahdia km 19 ayant pour superficie 13136 m², contenant 16 bases d'olivier, espace pour poulailler, place gardien, place ouvriers et une bâche à eau.

Ses limites : du nord, une voie agricole, par derrière héritiers Ali Ben Fraj, de l'EST, Ali Ben Amor, du Sud, Soufienne Jmal et de l'Ouest Abdelkader Abida.

Mise à prix : quatre vingt dix sept mille cinq cent dinars.

La visite de l'immeuble : peut avoir lieu tous les jours de travail pendant les horaires administratifs. Pour plus de renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où est déposé le cahier de charges ou le bureau de l'avocat poursuivant sis à l'immeuble Alyssa centre 5ème étage bureau n° 503 Sfax et tout participant à l'adjudication doit consigner au moins le tiers de la mise à prix selon la loi et les étrangers doivent se procurer d'une autorisation d'achat préalable du gouverneur.

2019B00275VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Ayadi Lotfi

Avocat

61, Avenue Habib Bourguiba Jendouba

Tél / Fax : (78).604.154

Partie poursuivante : L'international de recouvrement des créances, société anonyme dont le siège social 19 Rue Mustapha Abdessaiem - El Menzah V - Ariana inscrite dans le registre de commerce sous le n°B11497201.

Partie saisie : Jaleleddine Hamdi, C.I.N n°02503970 délivrée le …, demeurant rue Amar Sdiri N°3 Ghardimaou Jendouba.

Avocat poursuivant : Maître Ayadi Lotfi Avocat 61, Avenue Habib Bourguiba Jendouba.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble revenants à Jaleleddine Hamdi

Objet de titre foncier : N°1737 Jendouba nommé «Jaleleddine» d'une superficie global 11 h 19 ar 80 ca, situé au hkim Ghardimaou Jendouba, l'immeuble agricole contient 3 terrains.

Mise à prix : La mise à prix est fixée (399.950 ,000 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura le mardi 11/6/2019, à 9h devant l'audience des immobilières au tribunal de première instance du Jendouba.

La participation aux enchères ne peut se faire que par biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de P.I du Jendouba.

2019C00058VEPA1

Vente aux enchères du bien inscrit

Partie poursuivante : les héritiers de Sadiq Boshdakh, sa femme Zaima bint Habib al-Qasha'i et ses fils, tels que Maysa, Latifa, Amal, Ezzeldin, Lamia, Tariq, Kawther et Mohammed, le métier de femme les affaires de la maison et les travaux des hommes tous résidant à Fatouh Houmt Souk Djerba.

Partie saisie : Tayeb Mansar, artisan marchand de matériaux ferreux dont le numéro et le lieu de démarcation sont inconnus au registre du commerce et habite à Houmt Ejawema Houmt Souk Djerba.

L'avocat chargé de suivie de procédures : Mahfoud MEzdari, dont son bureau sis 02, rue du Grand Maghreb, Houmt Souk Djerba.

Constat de propriété objet de saisie arrêt : La propriété est située dans la zone souterraine de Sannia Al-Buzairi Houmt Ejwama Houmt Souk Djerba consistant en une parcelle Clôturée de tout les cotés comprenant une habitation du type de villa délimité du coté Sud au long de 23 m délimité âpres la clôture d'un terrain propriété à autre du coté Ouest au long de 17,70 m délimité âpres la clôture par une route goudronnée reliant un baiser à la mosquée Sidi Beshir du coté Nord au long de 24,50 m délimité âpres la clôture d'une route goudronnée publique du coté Ouest au long de 21,65 m délimité après la clôture LA PROPRIETE DE Youssef Echamaki, d'une superficie de 480 m² à l'Intérieur des limites de la ville. La Villa et à l'est de la journée portes ouvertes comprend une terrasse, un hall d'accueil et une salle de réception et 02 chambres à coucher, cuisine et salle de bains, la construction de murs en briques et un bon état suivi d'une terrasse au sol de 18,60 m² et d'un trottoir entouré par la direction de la zone de Qibla de 24 m² et la zone couverte par le logement 162,80 m².

Mise à prix : Deux cent soixante seize mille cent dinars (276 100 000 d).

Date et lieu de la vente : Sale des ventes immobilières au tribunal de la première instance de Médenine située au palée de justice avenue 2 mai 1966 Médenine, lundi matin le dix juin deux mille dix-neuf (10/6/2019) à partir du neuf heures du matin et suit.

Conditions de visite de l'immeuble : Pour plus d'information contacter le service civil de tribunal de première instance de Médenine et au bureau de l'avocat chargé de suivie Mr Mahfoud Mezdari, dont son bureau sis 02, rue du Grand Maghreb, Houmt Souk Djerba Tél 75 651 790 lieu ou le cahier des charges a été déposé de plus vous pouvez visiter le bien immobilier chaque jour dans les heures de travail administratif.

2019M00225VEPA1

Vente aux enchères du bien inscrit

Partie poursuivante : les héritiers de Younes Ben Ali Boubaker, sa veuve Memassa Bent Miled Ben Jema et ses fils, Mounira et Souad et Zayneb et Latifa et Hajer, le métier des hommes fonctionnaires et les femmes les affaires résidants 08 avenue Elmanar Tunis.

Partie saisie : les héritiers de Ayed Boubaker, sa veuve Hbiba Bent Miled Ben Jema et ses fils Gmar et Dalila et Ali et Fawzi et Tawfik et Fawzia et Zoubayda et Nadia et Ahmed et Mahmoud et Riad leur métier les affaires résidants au premier secteur Ajim Djerba.

L'avocat chargé de suivie de procédures : Mahfoud Mezdari, dont son bureau sis 02 rue du Grand Maghreb, Houmt Souk Djerba.

Constat de la propriété objet de saisie arrêt : La propriété fait l'objet de saisie arrêt consistant l'ensemble de la maison orientale, située dans le premier secteur de la municipalité d'Ajim Djerba, d'une longueur de 13,10 mètres et d'une largeur de 3,40 mètres à l'est et à l'ouest, y compris ses murs Est et Ouest comprenant une pièce au centre ouvrant à l'Est en face des pièces revenant aux héritiers de Younes ben Ali Boubaker et la maison de la rotation des eaux de la tribu s'ouvrant à droite de l'intérieur avec une piste menant à une pièce située sur la place de l'étage supérieur carré (3,40 m x 3,40 m) et cette maison construite en pierre et chaux ordinaire et bordée de bois et d'un dôme La qiblah est reliée à la terre et équipée d'une lumière électrique et d'eau courante et en bon état sa superficie totale Couvert de 44,54 m² et la superficie de la pièce à l'étage supérieur est associée à 11 563 m², ce qui totalise 56,10 m² et est délimité du qiblah par une maison tribale revenant aux demandeurs puis un passage après le rôle du quartier de Shikniu et à l'est le rôle de plaignants entrée, et au Nord le jardin du demandeurs et en Ouest la maison des héritiers de Taher Boubaker.

Le prix d'ouverture : quinze mille neuf cent trente dinars 800 millimes (15930.800 d).

Date et lieu de la vente : Salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Médenine située au palais de justice avenue 2 Mai 1966 Médenine, lundi matin le dix juin deux mille dix-neuf (10/6/2019) à partir de neuf heures du matin et suit.

Conditions de visite de l'immeuble : Pour plus d'information contacter le service civil de tribunal de première instance de Médenine et au bureau de l'avocat chargé de suivie Mr Mahfoud Mezdari, dont son bureau sis 02, rue du Grand Maghreb, Houmt Souk Djerba Tél : 75 651 790 lieu ou le cahier des charges a été déposé de plus vous pouvez visiter le bien immobilier chaque jour dans les heures de travail administratif.

2019M00226VEPA1

Vente à l'enchère publique en vertu d'une saisie immobilière

Après la réduction du prix d'une valeur de (40%)

Maître Haithem Amri

Avocat à la cour d'appel

Rue Assad Ibn Al Fourat - Béja 9000

Tél : 78441933 / Fax : 78452289

Gsm : 97218340

Matricule fiscal : 1252283/ J

Le saisissant : Tarek Ben Houcine Ben Taib Ben Mohamed Bouani, Tunisien, né à Béja le 4/7/1969, marié selon le régime de séparation des biens conjugaux, gérant d'une société, demeurant Rue Cité Erriadh 2 - Béja, gouvernorat de Béja, titulaire de la carte d'identité nationale n°022664599 délivrée à Tunis le 18/7/2009, titulaire de l'acte de naissance n°963 de l'année 1969 établi à Béja.

Le saisi : Monsieur Lazhar Ben Romdhane Ben Abbes Ben Hlal Wahabi, Tunisien, né à Nefza le 8/5/1985, marié selon le régime de séparation des biens conjugaux, agent d'une banque demeurant Rue Amor Kalchani - Hawari - Beja, gouvernorat de Béja, titulaire de la carte d'identité nationale n°02257024 délivrée à Tunis le 19/9/2000, titulaire de l'acte de naissance n°50 de l'année 1965 établit à Nefza.

L'avocat du saisissant : Maître Haithem Amri Avocat à la cour d'appel son bureau sis Rue Assad Ibn Al Fourat - Béja 9000 son matricule fiscal n°1252283/J.

L'Immeuble objet de la saisie : La totalité de l'Immeuble dénommé "Lazhar" situé à la délégation de Béja, gouvernorat de Béja, composé d'une seule parcelle n°113 répartie en trois cent quarante cinq parts (345 parts) ayant une superficie de trois cent quarante cinq mètres carrés.

Le titre foncier n°17000 Béja est l'objet de la totalité de l'Immeuble dénommé "Lazhar" situé à la délégation de Béja, gouvernorat de Beja et exactement à la parcelle n°113 située à l'est de la Médina Jadida prés de la mosquée et à sa façade, limité au sud par le lot n°116, au nord une rue et à l'est les deux lots 114 et 115 et à l'est une Rue, par ailleurs il est composé de :

- Un rez-de-jardin relié au rez-de-chaussée composé de 02 chambres à coucher et une cuisine en cours de travaux avec des toilettes et une cour, la totalité de la superficie couverte est égale à 66 mètres carrés en plus d'une véranda ayant une superficie de 35 mètres carrés et l'avancement des travaux est à environ à 50%.

- Un rez-de-chaussée au dessus du rez-de-jardin ayant une superficie de 175 mètres carrés composé de 03 chambres à coucher, une cuisine, un salon, une salle à manger, une salle de bain des douches non terminées et un garage à deux portes ouvrant sur la rue d'en face ayant une superficie de 35 mètres carrés situé à l'est de la parcelle.

Cet immeuble est immatriculé au nom du débiteur saisi Lazhar Ben Romdhane Ben Abbes Ben Hlal Wahabi en date du 10/3/2009 (dépôt à Béja, registre n°79, n°474).

Les charges supportées par l'immeuble :

1- Hypothèque volontaire sur la totalité de l'immeuble garantissant une dette égale à 10.000000 dinars établie le 02/09/2009 dépôt à Béja, registre 84, n°60 au profit de la Banque arabe de Tunisie au nom de son représentant Juridique,

2- Hypothèque volontaire sur la totalité de l'Immeuble garantissant une dette égale à 18.000 000 dinars établie le 10/07/2012, dépôt à Béja, registre 2012/01, n°4114 au profit de la Banque arabe de Tunisie au nom de son représentant juridique.

3- Hypothèque volontaire sur la totalité de l'Immeuble garantissant une dette égale à 20.000000 dinars établie le 16/05/2014, dépôt à Beja, registre 2014101, n°2846 au profit de la Banque arabe de Tunisie au nom de son représentant juridique.

4- Hypothèque volontaire du 1er degré sur la totalité de l'immeuble garantissant une dette égale à 50.000000 dinars établit le 24/7/2018 dépôt à Béja registre 2018/02, n°1285 au profit du saisissant Monsieur Tarek Ben Houcine Ben Taib Ben Mohamed Bouani qui l'a transformé en saisie foncière objet de ce cahier des charges.

5- Sommation faisant foi d'une saisie foncière sur la totalité de l'immeuble à la demande de la Société Jamil au nom de son représentant juridique dépôt à Béja, registre 2018/02 n°1878 en date du 19/11/2018.

Le prix d'ouverture : la somme d'ouverture de l'immeuble saisi est arrêtée è cent trente quatre mille cinq cent vingt dinars (134.520.000 dinars) après la réduction du prix initiai de (40%) augmenté des frais de la 1ère enchère fixée à 3.118,000 dinars et dépend de la 2ème vente à l'enchère et des publications complémentaires qui seront fixées par le tribunal.

Date de l'adjudication, l'heure et le tribunal compétent : l'adjudication sera effectué le jeudi 13 juin 2019 à partir de 9 h du matin, à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Béja sise à l'avenue Habib, Béja.

Note : Le cahier des charges est disponible au greffe du tribunal de 1ère instance de Béja ou au bureau de l'avocat du saisissant comme il est possible de visiter l'immeuble objet du saisi tout au long de la semaine.

Pour participer à l'enchère il est obligatoire de désigner un avocat inscrit à la cours d'appel ou la cour de cassation et consigner le tiers du prix d'ouverture à la caisse des consignes ou déposer un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

2019J00063VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Nabil Yassine Seffen

Tél. 71.797.400

Après réduction de 40 % de la mise à prix

1/ Créancier poursuivant : La Banque Internationale Arabe de Tunisie SA RC n°B187881996 demeurant à l'avenue Habib Bourguiba n°70-72 Tunis représentée par son PDG créancier hypothécaire .domiciliée au cabinet Maître Nabil Yassine Seffen Rue d'Iraq n°06 Tunis 1002 - MF : 424901KAP/000.

Avocat poursuivant :

2/ Débiteur saisi : La Société AGRO SEC SARL, RC N°B0614762011 MF : 1185119V, dont le siège social est à Zaghouan 26 Avenue Habib Bourguiba Nadhour. En qualité de débitrice principale hypothéquant.

3/ Désignation de l'immeuble saisi : Il s'agit de 24,399 parts indivises sur 216 parts du titre foncier n°1032 Zaghouan dénommé «Henchir Jbebina» soit 12.019 m² sur 106.400 m² situé à 30 km de Zaghouan. Il correspond à un terrain agricole sur lequel est édifié un dépôt en cours de construction.

4/ La mise à prix : de la totalité des parts indivises saisies est fixée à 51.802, 800 dinars sans compter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

5/ Date et lieu de la vente à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Zaghouan sis à la ville de Zaghouan le lundi 17 juin 2019 (17/6/2019) à partir de 9 heures du matin.

- Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi sans conditions particulières

- Pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix

- Pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation du gouverneur.

2019401980VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude maître El Arbi Zarrouk

Avocat près la cour d'appel

48 rue d'Iran, Tunis

Tel : 55611011

MF : 1191497/h/p/000

Partie poursuivante : AMEN BANK, société anonyme, représentée par son président directeur général, inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B176041996, domicilié à Avenue Med V, Tunis (en sa qualité de poursuivant).

Parties saisies : 1- Rchid Ben Ahmed Tefjani, titulaire de la CIN n°03591861, domicilié à Sijoumi n° 78 rue 4850, Tunis et lorsqu'il est nécessaire au n°07 rue 4877 Sidi Hassine Sijoumi.

2- Fethia Bent Mohamed Touejni, titulaire de la CIN n°05706432, domiciliée à Sijoumi n°78 rue 4850, Tunis et lorsqu'il est nécessaire au n°07 rue 4877 Sidi Hassine Sijoumi.

Avocat poursuivant : Maître El Arbi Zarrouk, domicilié à 48 rue d'Iran, Tunis.

L'immeuble saisi : La propriété saisie consiste en 1852, 8071 parts indivises de la totalité de 124416 parts constituant la propriété dénommée "MAFRAK KAYASET" objet du titre foncier n°8446 Manouba, Elle consiste en précision d'un lot d'une superficie de 200 m² sur lequel est édifié un bâtiment sis à 07 rue 4877 Sidi Hassine Sijoumi Tunis. Ledit bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée, une mezzanine et deux étages. Le rez-de-chaussée est sur la rue principale n°4877, pour y accéder il faut passer par une grande porte en fer qui conduit à une allée commune entre la propriété saisie et autres propriétés ; il est composé d'un bureau, un autre local exploité un salon d'exposition et vente des produits, ensuite des vestiaires, un WC, un atelier et un local commercial. Par l'allée commune, on passe à un escalier conduisant à la mezeanine composée deux bureaux et un laboratoire. Par une allée on passe au premier étage. Cet étage consiste en un local à usage d'habitation luxe, avec une porte en bois composée; d'un hall, un salon, trois chambres l'une d'elle équipée d'une salle de bain l'autre équipée d'un balcon, une cuisine équipée d'un balcon, un WC et une salle de bain. Le deuxième étage est composé de trois appartements; le premier est d'une superficie de 75 m² approximativement loué au tiers, composé d'une chambre, un salon, une chambre à coucher, une salle de bain et une cuisine. Le deuxième est d'une superficie de 75 m² composé d'une chambre, un salon, une chambre à coucher, un couloire et une cuisine laquelle conduit à un balcon, une salle de bain et un WC. Le troisième est d'une superficie approximative de 50 m², loué au tiers, composé d'une chambre, un salon, une chambre à coucher et une cuisine conduisant à un balcon et un WC.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à cinq cent trente mille six cent vingt dinars 482 millimes (530.620 D, 482) à laquelle il s'ajoute les frais et honoraires à fixer par le tribunal.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu lundi 10 juin 2019 à 9 heures du matin et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis 2, sis à la route de Béja Sidi Hassine, Tunis.

Les conditions de participation aux enchères :

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine tout au long de la journée.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Tunis 2 pour consulter le cahier des charges.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix, ou présentation d'un chèque certifié portant le dit montant ou encore une garantie bancaire irrévocable dudit montant. Pour les étrangers il faut de plus, le cas échéant, obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2019401991VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude maître Fatma Belghith

Avocat à la cour d'appel

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930304/T

Tél : 71.286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n° B0176041996 demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum Belvédère Tunis.

Partie saisie : Société immobilière CYRUS LE GRAND société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce sous le n°B1108141996 sise au 35 rue 8612 Charguia Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : 1/ La totalité du titre foncier n°194109 Tunis d'une superficie de 113m² constituant l'appartement n°B1 sis au 2ème étage du complexe commercial et administratif sis à l'angle des deux rues Cyrus le grand et Kamel Atatürk Tunis composé d'une grande pièce bureau ces fenêtres ouvrent sur l'avenue principale Cyrus le grand, un couloir qui mène au 2 autres bureaux, kitchenette, toilettes et un autre bureau, toutes les portes en bois, les fenêtres en aluminium et couverte de parterre de qualité, il constitue la parcelle n°13 du plan de lotissement du titre foncier n°118153 Tunis ainsi que ces parts indivises égales à (10.000/100) dans le titre dénommé «louisa 260» objet du titre 118153 Tunis.

2/ La totalité du titre foncier n°194103 Tunis d'une superficie de 60m² constituant l'appartement sis au 1er étage du complexe commercial et administratif sis à l'angle des deux rues Cyrus le grand et Kamel Atatürk Tunis composé d'une chambre de séjour, une petite pièce bureau, ces fenêtres ouvrent sur l'avenue principale Cyrus le grand, un couloir qui mène à une autre chambre, kitchenette, toilettes toutes les portes en bois, les fenêtres en aluminium et couverte de parterre de qualité et faux plafond; il constitue la parcelle n°5 du plan de lotissement du titre foncier n°118153 Tunis ainsi que ces parts indivises égales à (10.000/53) dans le titre dénommé «louisa260» objet du titre 118153 Tunis.

Les charges :

- hypothèque de 1.400.000,000 D au profil de Amen Bank sur la totalité du titre.

- hypothèque de 200.000,000 D au profit de Amen Bank sur la totalité du titre.

- 2 saisie immobilière au profit d'Amen Bank.

Mise à prix :

La mise à prix du titre 194109 Tunis est fixée à trois cent seize mille quatre cent dinars (316.400 D.000).

La mise à prix du titre 194103 Tunis est fixée à cent soixante mille dinars (168.000 D.000).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 18/6/2019 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant

2019401992VEPA1

Vente aux enchères publiques de 03 immeubles immatriculés sis à Ezzahra au bord

de la mer objet des titres fonciers n°30263 Ben Arous, 30269 Ben Arous

et 30791 Ben Arous

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat

17 rue de Marseille, 2ème étage, - Tunis

Tel : 71.340.429

Fax : 71.340.684

GSM : 98.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, RC n° : 187881996, MF N° : 000110F, ayant son siège social au n°70-72 avenue Habib Bourguiba, - Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au n°17 rue de Marseille, 2ème étage, - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Mr. Rafik Ben Mohamed Fakhfakh (C.I.N N° : 00431783), demeurant au n°17 rue du Bois, Zone Industrielle Ksar Saïd, Douar Hicher, -Manouba-, ou bien : au n°33 avenue de France, Ezzahra, -Ben Arous, ou bien : au n°35 avenue de France, Ezzahra, -Ben Arous-, ou bien : au n°57 rue 1er juin, Mutuelleville, - Tunis.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi Hadrich Avocat, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au n°17 rue de Marseille, 2ème étage, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

* Selon les données du registre foncier :

La totalité des 03 immeubles revenant à titre de propriété au débiteur saisi :

* Le premier :

La totalité de l'immeuble sis à Ezzahra en bordure d'une allée, d'une superficie de 01 a 32 ça (132 m²), fractionné en 132 parts, dénommé "ANGEL HENRY" faisant l'objet du titre foncier n°30263 Ben Arous.

* Le deuxième :

La totalité de l'immeuble sis à Ezzahra en bordure du domaine public maritime, d'une superficie de 01 a 84 ça (184 m²), fractionné en 184 parts, dénommé "JEAN HENRY", faisant l'objet du titre foncier n° 30269 Ben Arous.

* Le troisième :

La totalité de l'immeuble sis à Ezzahra en bordure du domaine public maritime d'une part et d'une rue d'autre part, d'une superficie de 11 a 56 ça (1156 m²), fractionné en 1156 parts, dénommé "GAUBIN", faisant l'objet du titre foncier n°30791 Ben Arous.

Selon le 1er rapport d'expertise en date du 6/3/2017 établi par Mr. Mohamed Fathi Bennaceur l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 15/6/2016 sous le n°8981, mis à jour par le 2ème rapport en date du 25/9/2018 établi par le même expert en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 7/3/2018 sous le n°23174.

Les 03 titres fonciers sus-indiqués consistent en une parcelle de terrain rectangulaire clôturée sise à Ezzahra, -Ben Arous, au bord de la mer, plus précisément, au n°33 avenue de France, Ezzahra, sur laquelle est construit un immeuble destiné à l'habitation composé d'un RDC, et d'un étage. La superficie couverte totale de l'immeuble est de 1472 m².

- Le RDC d'une superficie couverte de 250 m², comportant : un porche d'entrée, un hall, 02 salons, 04 chambres, une cuisine) une salle de bain, 02 lavabos, un garage, et un escalier qui mène à l'étage.

- L'étage d'une superficie couverte de 235 m², comportant : un couloir, 02 salons, 05 chambres, 03 salles de bains, 02 lavabos.

L'immeuble est clôturé de tous les cotés.

Les plafonds sont faits par des dalles, du béton armé et du faux plafond en plâtre.

L'état des constructions est très bien.

Les matériaux utilisés sont de qualité supérieure (marbre blanc, fer forgé, menuiserie en aluminium, bois acajou, équipements sanitaires de 1er choix etc ....)

L'immeuble est doté de la climatisation centrale et de tous les équipements tels que l'eau potable, l'électricité, ligne téléphonique, l'évacuation des eaux usagées et la route goudronnée.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à deux millions deux cent quinze mille dinars (2.215.000,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés, Ben Arous-, le jeudi, vingt juin deux mille dix-neuf (20/6/2019), à partir de 9 heures (affaire N°: 39091).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sis à Chouchet Radés, Ben Arous, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi Hadrich, sise au n°17 rue de Marseille, 2ème étage, - Tunis. Les enchères sont portées par l'Intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2019401998VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Demandeur :

Noureddine Ouichni liquidateur succession feu Hsan Gharbi par ordonnance tribunal de 1ère instance Tunis n°65863 du 4/9/2009 domicilié cabinet Maître Baziz Ben Hadj Yahia avocat à la Cour d'Appel 5 Rue Mustapha Sfar 2ème étage Belvédère 1002 Tunis.

Défendeurs :

Héritiers Hsan Gharbi :

- Khadija Ben Ismail veuve Hsan Gharbi, rue Victor Hugo La Marsa Tunis domiciliée Cabinet Maître Zouhaira Ben Ibrahim 44 bis Avenue Bab Bnet Tunis

- Moufida Gharbi, Fawzia Gharbi, Radhia Gharbi, Résidence Diar Soukra Bloc 4, 1er étage app 413 Cité Taieb Mhiri Soukra domiciliée Cabinet Maître Zouhaira Ben Ibrahim 44 bis avenue Bab Bnet Tunis

- Adel Gharbi, Ridha Gharbi, 1 rue Victor Hugo La Marsa Tunis domiciliés Cabinet Maître Zouhaira Ben Ibrahim 44 bis Avenue Bab Bnet Tunis

- Hayet Gharbi, Route Soukra Km 4 Cité Amel 31 rue 667 Sfax domiciliée Cabinet Maître Zouhaira Ben Ibrahim 44 bis avenue Bah Bnet Tunis

- Jameleddine Gharbi, domicilié Cabinet Maître Wassim Allouche rue Ibn Tafarjine Belvédère Tunis et au Cabinet Maître Zouhaira Ben Ibrahim 44 bis avenue Bab Bnet Tunis

- Mohamed Gharbi, 1 rue Victor Hugo, La Marsa Tunis domicilié Cabinet Maître Fathi Ouertani 1 rue d'Egypte, Lafayette Tunis

- Monia Bent Hédi Gaaloul, 17 rue Wadi Meliane La Marsa Tunis

- «Al Joumhouria Lel Baath Al Akari» société à responsabilité limitée identifiant unique 1409795W, 6 Souk El Berka Tunis (à titre préventif)

Avocat poursuivant : Me Baziz Ben Hadj Yahia avocat à la cour d'appel MF : 000PA879623/G sis 5 Rue Mustapha Sfar 2ème étage Belvédère 1002 Tunis.

Désignation de la propriété à vendre :

Totalité du bien immobilier objet des titres fonciers : 152559 Tunis (local 69 m²), 152560 Tunis (local 49 m²), 152561 Tunis (local 71 m2), 152562 Tunis (local 97 m²), 152563 Tunis (local 15 m²), 152564 Tunis (local 9 m²), soit total 310 m² avec parties communes du titre 61665 Tunis sis Angle rue Victor Hugo et rue Abderrahmane Mami La Marsa correspond rez-de-chaussée villa composée de plusieurs locaux :

- Rez-de-chaussée : En entrant par la porte extérieure ouvrant sur rue Victor Hugo on trouve un jardin donnant sur escalier menant à une véranda puis un couloir ouvrant sur 2 chambres et cuisine puis un deuxième couloir où on trouve une salle d'eau, chambre et salon superficie total 97 m² correspond lot 4 du plan lotissement du titre 64665 Tunis devenu titre 152562 Tunis.

- Sur la droite à l'entrée du rez-de-chaussée de la villa côté rue Victor Hugo se trouve un local commercial fermé ouvrant sur la rue et à l'entrée du jardin se trouve un local d'habitation composé salon, cuisine, salle d'eau, cour découverte.

- Un local commercial a été extrait du local regroupant avec partie restante une superficie de 49 m² correspond au lot 2 du plan lotissement du titre 152560 Tunis et par rue Abderrahmane Mami on trouve un local fermé de 9 m² correspond au lot 6 du lotissement du titre 64665 Tunis devenu titre 152564 Tunis, ensuite s'ouvrant sur la rue on trouve un local commercial géré par Adel Gharbi qui l'a donné en location à Hédi Warda comme café «MIMOZA» de 15 m² correspond au lot 5 du lotissement du titre 61665 Tunis devenu titre 152563 Tunis et dans une partie du café se trouve toilette et comptoir.

- Puis on trouve un local de coiffure avec petite pièce et toilettes superficie 22 m² extrait du lot 7 du lotissement du titre 61665 Tunis correspondant aux parties communes du lotissement, après ce local directement sur rue Abderrahmane Mami on trouve un local de coiffure pour dames extrait de la maison composé de 2 pièces, salon, cuisine, salle d'eau, correspond au : lot 1 du lotissement du titre 61665 Tunis superficie 69 m² devenu titre 15 559 Tunis.

- Sur rue Abderrahmane Mami en trouve un local de coiffure pour hommes extrait du local composé de 2 pièces, salon, (devenu un local) cuisine, salle d'eau, petit jardin à l'entrée sur rue Abderrahmane Mami cette maison ainsi que le local extrait correspondent au lot 3 du lotissement du titre 61665 Tunis devenu titre 152561 Tunis superficie 71 m².

- A l'angle rue Abderrahmane Mami et Victor Hugo on trouve un local géré par Adel Ben Hassine Gharbi comme Kiosque pour vente cigarettes et autres, de 9 m² objet du titre 152564 Tunis.

- Construction en pierre et briques sol en jelize ordinaire, menuiserie bon état, construction bâtie sur un terrain de 560 m².

Charges :

1- Demande mise à jour n°62815 Tribunal foncier Tunis Maître Amer Chetoui pour compte de Jameleddine Gharbi, pour inscription vente Hasan Ben Mohamed Gharbi, appartement de 80 m² à son fils Jameleddine et extraction des parts en titre individuel.

2- Hypothèque en faveur ATB en garantie prête 16.000D.000 a fait objet d'une main levée de la banque.

3- La société «Al Joumhouria Lel Baath Al Akari» (en qualité d'acheteur ou bénéficiaire de promesses de vente) a adressé à l'avocat poursuivant un avis accompagné de : copies de 4 contrats de vente de parts dans un bien immatriculé, copies de 2 promesses de vente de parts dans un bien immatriculé, copie de 1 contrat de vente d'un fonds de commerce, suivants lesquels Khadija Ben Ismail, Bayet Gharbi et Ridha Gharbi et Mohamed Gharbi ont vendus la totalité de leurs parts dans le bien objet de l'adjudication, avec promesse de les vendre concernant Radhia Gharbi et Adel Gharbi, aussi suivant lesquels Mouna Bent Mohamed Gharbi a vendu un fonds de commerce de coiffure sis Avenue Abderrahmane Mami n°36 La Marsa.

Contrat de location :

L'expert Béchir Ben Khalifa et le liquidateur Noureddine Ouichni ont été avisés de contrats de location :

- Local loué comme salon de coiffure pour hommes à Jameleddine Gharbi loyer mensuel 80 dinars

- Local loué pour coiffure pour femme par Monia Gaaloul pour 1 dinar symbolique.

- Le liquidateur a constaté qu'un local est loué comme Buvette «MIMOZA» par Hédi Warda loyer mensuel 300 dinars.

Mise à prix : La mise à prix du bien immobilier : cinq cent vingt mille cinq cent soixante deux dinars et cinq cent soixante cinq millimes (520.562D, 565).

Date et lieux de la vente : Mardi onze juin, deux mille dix neuf (11/6/2019) à neuf heures du matin à l'audience de la chambre des criées au Tribunal de 1ère instance de Tunis situé à Tunis (affaire n°6856).

Conditions de visite de la propriété : La propriété peut être visitée toute la semaine durant la journée et il est possible de consulter le cahier de charge au greffe déposé au tribunal de 1ère instance de Tunis ou au bureau de Maître Baziz Ben Hadj Yahia

2019401999VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble agricole sis à Menzel Bouzelfa

Après réduction de la mise à prix

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE, S.A, 2 rue de Turquie - Tunis (R.C : n°B110594116), en qualité de créancier hypothécaire, élisant domicile au cabinet de son avocat, Maître Louay Atallah, avocat à la cour de cassation, Matricule fiscal : 43 2798C.

Partie saisie :

Hamadi Ben Béchir, dit Amor Ben Mohamed Nammouchi, CIN n°06268640, directeur commercial, demeurant cité de la Nouvelle Ere, Menzel Bouzelfa, en qualité de caution personnelle et hypothécaire de la débitrice principale, la société d'Exportation des Agrumes «Agrumes Export» SAEFA, et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Louay Atallah avocat à la cour de cassation, 5 rue de Riadh, Mutuelleville - 1082 Tunis.

Immeuble objet de la vente :

Consiste en 1275.337 parts indivises de la totalité des 9318 parts de l'immeuble objet du titre foncier n° 547974 Nabeul, et consiste en un terrain agricole d'une superficie totale de 9318 012, de forme trapézoïdale situé au bord de la route reliant Menzel Bouzelfa et Soliman à proximité du plan d'aménagement. Elle est divisée en deux parties. La première se trouvant à l'ouest de l'immeuble, d'une superficie de 3.000 m² environs et n'est pas exploitée. Elle est entourée par ses quatre cotés d'une clôture de 3 mètres de hauteur et reliée au reste de l'immeuble par un portail. La deuxième partie se trouve à l'est de l'immeuble, il est d'une superficie de 6300 m² environs, et comprend 6 grands dépôts accolés, dont les murs sont en parpaings et les toits en tôle. Sa superficie couverte est de 4500 m² environs. A coté de la clôture se trouve une loge de gardien, des parkings et un bureau. Le sol de la superficie restante qui est de 1500 m² environs est en béton armé.

Mise à prix :

139.390,309 Dinars hors frais, après réduction de la mise à prix autorisée par le tribunal.

Date et lieu de vente :

Le 17/6/2019 à partir de 9 Heures à la chambre des criées Immobilières au Tribunal de Première Instance de Grombalia,

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la condition de consignation du tiers de la mise à prix par chèque certifié ou caution bancaire irrévocable par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour d'Appel. Les étrangers devant obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

2019402005VEPA1

Vente aux enchères publiques

(Me Fathi El Mouldi)

Avocat à la cour de cassation

18, rue d'Irak, 1er étage - Lafayette Tunis

186100E/A/P/000

Tél : 71.844.017

Fax : 71.844.027

Demandeurs : Salwa, Sihem, Chaker, Radhia Bessioud 18, rue d'Irak, Tunis.

Défendeurs : Ridha et Awatef Bessioud 1, Rue Labid - Lafayette.

Avocat poursuivant : Maître Fathi El Mouldi, avocat à la cour de cassation 18, rue d'Irak.

Titre de la poursuite : Arrêt définitif de non-partage et de vente n°16608 rendu le 16/4/2018 par la cour d'appel de Tunis, non pourvu en cassation.

Objet de la Vente : Le T.F n°82848 Tunis relatif à la villa sise au 4, rue Hamza Ibn Abdelmotaleb, cité Taieb

Mhiri, Laouina, Tunis d'une superficie de 394 m², R.C couvert de 179 m², 1er étage en cours de 179 m² studio de 69 m²

Mise à prix : 479.368,773 DT d'après expertise en date du 11/2/2019 de M.Hassouna Jouini.

Date da la vente : Le 18 juin 2019 à partir de 9 h du matin devant la chambre des criées du Trib. de 1ère instance de Tunis. (Aff n°6859).

La visite se fait tous les dimanches.

2019402014VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : L'ARAB TUNISIAN BANK en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B167001997. Matricule fiscal 14161Q sis à Tunis 9 Rue Hédi Nouira créancier hypothécaire.

Débiteur : La Sté Mediterreanean fish «MEDI-FISH» en la personne de son représentant juridique, SARL, inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de première instance de Tunis «API» sous le numéro 2413642009 dont le siège social est situé à Kelibia, Route de Tunis, Km 5.

Avocat poursuivant : Maître Bedreddine Ben Youssef, Avocat à la cour d'appel, sis au 08 Rue du Kuweit, Tunis M.F 9829428.

Immeuble objet de poursuivant : Le Terrain objet d'un titre foncier numéro 603276 Nabeul d'une superficie de 3234 m² sis à 600 m de la ville de Kélibia sur la nationale numéro 27 liant Kélibia à Menzel Tmim Contenant une usine pour export de sardine et anchois dont la superficie bâties est de 485 m² le rez-de-chaussée, 115 m² le premier étage (administration), chambre de gardien de 21 m² tout cela selon l'expertise ordonnée par l'ordonnance sur requête numéro 93251 du 15/7/2017.

Mise à prix : Sept cent vingt quatre mille cinq cent soixante dix Dinars.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 17/6/2019 à 9h du matin et suivant au tribunal de première instance de Nabeul.

Condition de visite : peut s'effectuer tout les jours pendant les heures de travail.

2019402026VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Mohamed Habib Sayhi administrateur judiciaire 09 Rue Jalel Eddine Ennakach Cité La Gazelle Ariana informe les créanciers de la société générale de propreté et de services 50 Rue Hédi Chaker Bizerte que le tribunal de première instance de Bizerte a rendu le 7/5/2019 pour insuffisance de fonds un jugement de clôture de la faillite de cette société avec obligation légale de publication du contenu de ce jugement (dossier N° : 250).

2019R01390VEPA2

Avis aux créanciers

Mohamed Habib Sayhi administrateur judiciaire 09 Rue Jalel Eddine Ennakach Cité La Gazelle Ariana informe les créanciers de la société (établissements Rjab Chemkhi) Oued Roumine route de Menzel Abderrahmen que le tribunal de première instance de Bizerte a rendu le 7/5/2019 pour insuffisance de fonds un jugement de clôture de la faillite de cette société avec obligation légale de publication du contenu de ce jugement (dossier N° : 248).

2019R01391VEPA2

Avis

Le greffier de la chambre de distribution des deniers auprès du tribunal de première instance de Monastir avis qu'il sera procédé à la distribution de la somme de 1 086.600 dinars consigne à la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°MO45045 du 12/017/2018 et n°M048092 du 30/7/2018 suite à la requête de distribution introduite par maître Boussemma Faker (MF : 10331852N) avocat à la cour agissant pour le compte et au nom de Afifa Suissi et ses collègues en vertu de quoi est enrôlée l'affaire n°315 à l'encontre du débiteur la société selectaba.

Tout créancier désirant participer à la distribution devra produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les 30 jours à partir de la publication du présent avis sous peine de forclusion conformément à l'article 468 CPCC qui dispose que : Dans les trente jours à partir de la publication au journal officiel de l'insertion ou de réception de la lettre recommandée tous créancier désirant participer à la distribution doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe de tribunal avec une demande de collation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile et élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis insertion et sommation revus aux articles précédents.

2019S00649VEPA2

Aux créanciers :

Suite à la demande en de bénéficier de procédure de règlement judiciaire présenté par la société Téléphone Media contact par son avocat Maître Mohamed Nwayli, avocat à cour de cassation ayant son étude en 11 Cité Belhasen Joud.

Société anonyme dont son registre de commerce à Médenine sous n°B2065942008 et affiliée à la caisse sociale sous n°00316840-38, son domicile Centre des travaux à distance route ELORF-FJAA MEDNINE, son représentant légale Mr. Mohamed Ali Bouabed.

Une décision n°52 par le président du tribunal de 1ère instance le 23 Novembre 2018, ordonne:

- Le déclenchement de la procédure du règlement judicaire de la société Téléphone Media contact.

- Ouverture d'une période d'observation ne dépassant pas 9 mois avec possibilité éventuelle de prorogation une seule fois pour 3 mois seulement.

- Désignation du juge Madame Assia Touati comme juge commissaire et Mr. Mokhtar Mrad administrateur judicaire, dans son adresse; Av de Martyrs Résidence Chawat appt n°4 Ben Guerdane 4160, Tel 75 710 146, Fax 75 718 050.

- Considéré le 23/10/2017 comme une date de cassation de paiement.

- La suspension des actes d'exécution et les délais des déchéances antérieures à la période d'observation avec arrête de la cour des intérêts et les intérêts de retard et suspension des clauses de déchéance pendant la période d'observation qui ne dépasse pas 12 mois.

- Transmettre d'une copie de cette décision à la commission de suivi des entreprises économiques à pour objet d'informer.

2019M00223VEPA2

Ouverture d'une procédure de distribution

Suite à la requête présentée par Maître Lotfi Romdhani au nom de la société «MARITIME CONSULTING» à Madame la Juge commissaire chargée de la distribution auprès du Tribunal de première Instance de Bizerte tendant à la distribution de la somme de cent quatre vingt dix sept mille dinars (197.000D.000) provenant de la vente aux enchères du bateau appartenant à la société «VECENTE BLANES CASTELLO», lequel montant a été consigné à la caisse de dépôts et consignation suivant le reçu n°M097751 objet de l'attestation de dépôt délivrée en data du 29 mars 2019 par Monsieur le trésorier général de Tunisie et en application de l'ordonnance daté du 22 novembre 2018 émanant de Madame le Juge commissaire dans le cadre de l'affaire de distribution n°214 tout créancier qui entend participer à la distribution dudit montant doit dans les trente jours de la date de publication de la présente insertion au J.O.R.T produire ses titres de créance au greffe du Tribunal de première Instance de Bizerte et doit en outre présenter une demande de collocation faite sous constitution d'un Avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit tout en Indiquant dans ladite demande les causes de préférence de sa créance et en respectant les dispositions des Articles 464 et suivant du code de procédure civile et commerciale et ce sous peine de forclusion.

2019W00184VEPA2

Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

La société Matériel pour l'Industrie et la Bureautique

Société anonyme dont l'Identifiant unique est 031516W

Siège social : Rue Touba, numéro 1, Immeuble Goldina, les Berges du Lac Tunis

Dans le cadre de l'affaire numéro 875, le Président du Tribunal de Première Instance de Tunis a rendu le 11 avril 2019 l'ordonnance dont la teneur suit et concernant la société Matériel pour l'Industrie et la Bureautique :

«Conformément aux dispositions des articles 439, 442, 443 et 452 du code de commerce nous ordonnons l'ouverture d'une procédure de redressement judicaire au bénéfice de la société citée et d'une période d'observation pour une durée ne dépassant pas neuf mois et la désignation du juge Mohamed Ons Zamit juge contrôleur chargé du dossier et monsieur Montassar Mansouri administrateur judiciaire avec pour mission d'étudier le plan de redressement présenté par la société demanderesse, donner son avis sur ledit plan et l'amender le cas échéant et contrôler les actes de gestion, à charge pour lui de présenter dans le délai de deux mois un rapport préliminaire sur la situation économique, financière et sociale de la société, d'inventorier ses biens et de l'évaluer. L'administrateur judicaire doit soumettre la conclusion de sa mission au juge contrôleur quatre mois au plus tard à compter la date de la présente ordonnance».

Les créanciers doivent s'assurer de l'inscription de leurs créances antérieures à la date d'ouverture de la procédure de redressement judicaire, et ce conformément aux dispositions de l'article 445 du code de commerce.

2019402007VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MINERAUX BROYES DU SUD

Société anonyme

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : 10, Rue Pierre de Coubertin 2ème étage App. B2 - 1001 Tunis

RC : B153032003

MF : 855949 Z/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société LES MINERAUX BROYES DU SUD, sont convoqués le mercredi 12 juin 2019 à 11h, à Gabès, Route Nationale GP 16 Km 24 en direction d'El Hamma, en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration et des Rapports Général et Spécial de Monsieur le commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2018;

2. Approbation des Etats Financiers de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

3. Affectation du Résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

5. Questions diverses.

2019T00813SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«GABES INVEST SICAR SA»

Société Anonyme

Au capital de 1.000.000. DT

Siège social : Centre Dorra, Esc. A - App. N°8 El Manar III - 2092 Tunis

RC N° : B122392002

MF N° : 791614A

Messieurs les actionnaires de la Société GABES INVEST SICAR SA, sont convoqués le mercredi 19 juin 2019 à 17H30, à Gabès, 4 Rue de la Jeunesse, en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration et des Rapports Général et Spécial de Monsieur le commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2018 ;

2. Approbation des Etats Financiers de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

3. Lecture des rapports Général et Spécial de Monsieur le commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2018 ;

4. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2018;

5. Affectation du Résultat de l'exercice clos le 31/12/2018;

6. Jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration;

7. Questions diverses.

2019T00814SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2019

Assurances BIAT

Société anonyme

Au capital de 22.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble Assurances BIAT, Les Berges du Lac2, Tunis

Registre de commerce : B160631997

Matricule fiscal : 601492 D

CNSS : 198406-41

Messieurs les actionnaires d'Assurances BIAT sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 13 juin 2019 à 9h au siège d'Assurances BIAT sis à Immeuble Assurances BIAT. Les Berges du Lac 2, Tunis et ce pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2018.

3) Approbation des Conventions réglementées conformément aux dispositions du Code des sociétés commerciales.

4) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion durant l'exercice 2018.

6) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

7) Fixation des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2018.

8) Fixation des allocations servies aux membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2018.

9) Désignation d'un Co-commissaire aux comptes.

10) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à cette assemblée sont tenus à la disposition de Messieurs les Actionnaires au siège social de la Société dans les délais légaux.

2019T00815SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société DES HUILES ESSENTIELLES ET DERIVES D'AFRIQUE DU NORD

"S.H.E.D.A.N."

Société anonyme

Au capital de D. 750.000

Siège social : 1, Rue Kamel Atatürk - Tunis

R.C Tunis N°B 1114361996

M.F : N°01328C/A/M/000

CNSS : N°48245-36

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 17 juin 2019 à 9 heures dans les bureaux de l'usine sise au 2, Rue Larbi Zarouk 8000 Nabeul, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société el sur son activité durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers de cet exercice et sur les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- L'approbation s'il y a lieu, des états financiers de cet l'exercice, quitus aux administrateurs, affectation des résultats.

- Renouvellement mandat d'un administrateur sortant ou désignation d'un nouvel Administrateur,

- Renouvellement mandat du Commissaire aux comptes ou désignation d'un nouveau Commissaire Aux Comptes.

2019T00816SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

K-DAMAK SHIPPING CO S.A

Capital social : 800.000 Dinars

Siège social : 34 Rue Hédi Nouira Tunis

RC : B6071996

M.F : 186721E/P/M/000

Mat. CNSS : 65400122

Messieurs les actionnaires de la société K-DAMAK SHIPPING COMPANY S.A sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra vendredi le 14 juin 2019 à 10h au bureau de l'agence de Radés à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice arrêté au 31/12/2018.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31/12/2018.

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

4. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

5. Quitus aux administrateurs

6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2018.

7. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration et ratification d'un nouvel administrateur.

8. Désignation du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

9. Questions diverses.

10. Pouvoir pour enregistrement et publication.

2019T00825SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle relative à l'exercice 2018

Société GENERALE DU CUIR "SOGECUIR"

Société anonyme

Au capital de 71.240 Dinars

Siège social : 124, Rue Radhia Haddad - Tunis

Messieurs les Actionnaires de la Société Générale du Cuir «SOGECUIR» sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le samedi 22 juin 2019 à 10H au Siège de la Société sis au 124, Rue Radhia Haddad à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018

2) Rapports du Commissaire aux comptes relatifs au même exercice.

3) Discussion et approbation du rapport du Conseil d'Administration du Bilan et des Comptes de résultats relatifs au même exercice.

4) Affectation des résultats relatifs au même exercice.

5) Quitus aux Administrateurs.

6) Désignation ou renouvellement du mandat de deux membres du Conseil d'Administration.

7) Désignation ou renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2019T00832SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PRESSE «SOTUPRESSE»

Société anonyme

Au capital de 250.000,000 dinars

Siège social : 3 rue du Maroc, Tunis

RCS Tunis : B1106651996

Les actionnaires de la société anonyme dite «Société Tunisienne de Presse SOTUPRESSE», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mardi 11 juin 2019 à 11h au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018.

2. Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

3. Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2018.

4. Approbation des conventions avec les administrateurs.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6. Quitus aux administrateurs sur la gestion de l'exercice 2018.

7. Jetons de présence

8. Renouvellement du mandat d'Administrateurs.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un mandataire pourvu que ce mandataire soit lui-même actionnaire.

2019T00834SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PRESSE «SOTUPRESSE»

Société anonyme

Au capital de 250.000.000 dinars

Siège social : 3 rue du Maroc, Tunis

RCS : Tunis B1106651996

Les actionnaires de la société anonyme dite «Société Tunisienne de Presse SOTUPRESSE», sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mardi 11 juin 2019 à 12h au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise en conformité des statuts de la société suite aux modifications législatives du code des sociétés commerciales.

2. Changement du mode de gouvernance de la société.

3. Modifications des statuts de la société en fonction de ces éventuels changements.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un mandataire pourvu que ce mandataire soit lui-même actionnaire.

2019T00835SANB3

Convocation

PLASTICS S.A

Société anonyme

Au capital de : 2 660 000 Dinars

Siège social : 43 Rue Du Sahel Immeuble F Montfleury Tunis

MF : 012866K A M 000

Messieurs les actionnaires de la Société PLASTICS sont priés d'assister à son siège social à :

1- L'assemblée générale ordinaire annuelle le 21 juin 2019 à 9H pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et examen du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018.

- Examen et approbation du Bilan et Etats Financiers de l'an 2018.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Questions diverses.

Tous les documents relatifs aux sujets ci-dessus sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2019T00839SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société ACTIA AFRICA

SA au capital de 300 000 Dinars

Identifiant Unique : 1564248P

RC : B0388222018

Siège social : ZI Chotrana 2 - Lot AFI n°9 - BP99- 2088-Ariana

Les actionnaires de la société anonyme dite «ACTIA AFRICA SA » sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 3 juin 2019 à neuf heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2018 et sur les conventions visées par l'article 200 du Code des sociétés commerciales

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation des résultats de l'année 2018

- Quitus aux administrateurs.

2019T00844SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TANKAGE MEDITERRANEE SA

Capital social : 30.000.000 DT

Registre de commerce : N°B158961996

Conformément à la décision du Conseil d'Administration tenu le 26 avril 2019, les Actionnaires de la Société Tankage Méditerranée SA (TANKMED) dont le siège est sis à City Lake Center - Bloc C - Avenue du Dollar - Les Jardins du Lac - Les Berges du Lac II 1053 Tunis sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 14 juin 2019 à 10h à Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification de la cooptation d'Administrateurs

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018 et son approbation

3) Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes et approbation des Etats Financiers de l'exercice 2018 et des opérations visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales ainsi que de l'article 25 des statuts de la société TANKMED.

4) Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2018

5) Affectation des résultats de l'exercice 2018

6) Détermination du montant des jetons de présence pour l'exercice 2018.

2019R01388SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BH INVEST

INTERMEDIAIRE EN BOURSE (FILIALE DE LA BANQUE DE L'HABITAT)

S.A. au capital de 3.000.000 D

M.F : 0539561T/A/M/000

Siège social : Immeuble Assurances Salim Bloc A 3ème étage Centre Urbain Nord 1003 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société BH INVEST sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 11 juin 2019 à 10h au siège de la société sis à l'Immeuble Assurances Salim- Bloc A 3ème étage Centre Urbain Nord 1003 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Changement de dénomination

2. Mise à jour de l'adresse du siège social

3. Mise à jour des statuts

4. Pouvoirs.

2019R01395SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la Compagnie Fromagère -SA - CF

Capital social 24 311 000 DT

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue du Lac Léman, les Berges du Lac 1053, Tunis

Identifiant unique de l'entreprise 1045791/V/A/M/002

Les actionnaires de la Compagnie Fromagère - SA, sont convoqués à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le lundi 3 juin 2019 à 09h au siège social sis à l'immeuble le Dôme rue du Lac Léman Les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour ;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018 et approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Ratification de la nomination d'un Administrateur;

7. Affectation du résultat;

8. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2019R01396SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société POULINA GROUP HOLDING S.A.

Siège social : GP1 Km 12 Ezzahra

Capital social : 180 003 600 dinars

Identifiant unique : 1058891R

Messieurs les actionnaires de la Société POULINA GROUP HOLDING S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 12/6/2019 à 10H30, au siège de la société PGH sis au GP1 KM 12- Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen des états financiers individuels de la société PGH au 31/12/2018.

2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société PGH au titre de l'exercice 2018.

3) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels au 31/12/2018.

4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2018.

5) Examen des états financiers consolidés du groupe PGH au 31/12/2018.

6) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe PGH au titre de l'exercice 2018.

7) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés au 31/12/2018.

8) Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe PGH relatifs à l'exercice 2018.

9) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

10) Affectation du résultat de l'exercice 2018 et distribution des dividendes.

11) Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2018.

12) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2018.

13) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

14) Franchissement de seuil.

15) Ratification de la cooptation de deux Administrateurs.

16) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les projets des résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

2019R01397SANB3

Convocation à l'AGO

Insertion corrective de la publication n°2019R01233SANB3

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUES

S.A. «METALPLAST»

Au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 000 630 B/AM/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en assemblée générale ordinaire à l'hôtel SHERATON Tunis, Avenue de la ligue des états arabes Tunis 1080 le mercredi 22 mai 2019 à 9h, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2018 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial

4) Quitus aux administrateurs

5) Affectation du résultat 2018 et fixation du montant du dividende à verser.

6) Nomination et/ou renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.

7) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2018.

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2019R01398SANB3

Convocation à l'AGO

Insertion corrective de la publication n°2019R01232SANB3

SOCIETE DE DISTRIBUTION DES ARTICLES DE CONDITIONNEMENT

S.A. «SODIAC EMBALLAGES»

Au capital de 1.000.000 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés

MF : 26402C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. SODIAC EMBALLAGES sont convoqués en assemblée générale ordinaire à l'hôtel SHERATON Tunis, Avenue de la ligue des états arabes Tunis 1080 le mercredi 22 mai 2019 à 11H, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion 2018 du Conseil d'Administration à l'AGO.

2) Lecture du rapport spécial et du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

3) Approbation des conventions faisant l'objet du rapport spécial

4) Quitus aux administrateurs

5) Affectation du résultat 2018 et fixation du montant du dividende à verser.

6) Nomination et/ou renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes.

7) Fixation des jetons de présence à verser au titre de l'exercice 2018.

8) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGO pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2019R01399SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDITERRANEE BITUME

(BITUMED S.A)

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 DT

Siège social : Zone Pétrolière de Radés, BP N° 91- 2040 Radés

Matricule Fiscal : 048125 V A M 000

Messieurs les actionnaires de la Société BITUMED S.A sont convoqués le 27 juin 2019 à 11 H à «Le Corail Suite Hôtel» sis au Rue de la Feuille d'Erable, cité les Pins, les Berges du Lac II Tunis, pour se réunir en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen & approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2018.

2) Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018.

3) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

4) Approbation des conventions et opérations visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales et objet du rapport spécial du commissaire aux comptes.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'année 2018

7) Fixation des jetons de présence aux administrateurs

8) Renouvellement du mandat du conseil d'administration pour une période de trois années (2019 - 2020 - 2021) prenant fin à l'issue de l'AGO statuant sur les résultats de l'exercice 2021.

9) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour une période de trois années (2019 - 2020 - 2021).

10) Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt.

11) Questions diverses.

2019R01402SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne des Boissons du Centre

Société anonyme

Au capital de : 1 085 800 DT

Siège social : Route de Monastir - Sidi Abdelhamjid, Sousse

M.F : 010426 E/A/M/000

CNSS : 33944-91

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons du Centre, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 15 juin 2019 à 10 h 30 au siège social de la société, sis à Sidi Abdelhamid - Sousse, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3) Approbation des états financiers et des rapports de l'exercice 2018.

4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2018.

5) Quitus aux administrateurs.

6) Fixation des jetons de présence.

2019S00645SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Centre de formation de l'Union des petites et moyennes

Industries de Tunisie "UPMI formation"

Société anonyme

Au capital de 37.500 dinars

Siège social : Avenue Majida Boulila Immeuble Zaphir Etage 4 bureau 4-Sfax

Immatriculée au RC de Sfax sous le numéro B08141842013

Matricule fiscal : 1307981F/A/M/000

N° CNSS : 543007-01

Les actionnaires de la société Centre de formation de l'Union des Petites et Moyennes Industries de Tunisie «UPMI formation» sont convoqués en assemblée générale annuelle, au siège social le samedi 15 Juin 2019 à partir de 09:30 à Avenue Majida Boulila Immeuble Zaphir Etage 4 bureau 47-Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

2) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018,

3) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2018,

4) Affectation des résultats de l'exercice 2018,

5) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Société Commerciales,

6) Quitus aux membres du conseil d'administration, au Président du conseil d'administration et au Directeur Général,

7) Election des membres du conseil d'administration,

8) Désignation du commissaire aux comptes,

9) Questions diverses,

10) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social de la société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2019X00706SANB3

Convocation à l'assemblée générale

De La Société «IMIS»

Rue Ahmed Aloulou Immeuble Siryne B. N°305 Sfax

Le Membre Conseil d'Administration de la Société IMIS, vous invite à l'assemblée générale qui aura lieu au siège de la Société le 5 Juin 2019 à 16 H du soir pour examiner et approbation :

- Rapport du Gestion établi par le conseil d'Administration

- Lecture et Rapport du commissaire aux comptes

- Mise à jour du statut de la société :

- Quitus aux administrateurs

- Renouvellement des Membres du Conseil d'Administration.

2019X00718SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Société MODERNE D'ALIMENTATION EN GROS. SA «SMAGROS»

Société anonyme

Au capital de 900 000 Dinars

Siège social : Hôtel Abou Sofiane Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la société SMAGROS. SA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, le vendredi 21 juin 2019 à onze heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société de l'exercice 2017.

2- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2017.

3- Approbation s'il y' a lieu du bilan et des états financiers de l'exercice

2017.

4- Affectation des Résultats de l'exercice 2017.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence à servir aux administrateurs.

2019A00208SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mercredi 19 juin 2019

Société du Pôle de compétitivité de Bizerte.

MF : 976538 E/A/M/000

RC : B0452352006

Matricule CNSS : 00264716-03

Messieurs les actionnaires de la société du Pôle de compétitivité de Bizerte, SA au capital social de 15.000.000DT, dont le siège social sis au Boulevard de l'Union du Grand Maghreb Arabe Route Menzel Abderrahmen - 7080 Menzel Jemil - Bizerte, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 19 juin 2019 à 10H au siège de la Banque de Tunisie, 2 rue de Turquie Tunis 1001, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018 ;

2. Rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 et rapport spécial sur les opérations visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales;

3. Examen et approbation, s'il y a lieu, desdits rapports et des états financiers au 31/12/2018 ;

4. Quitus aux administrateurs;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018;

6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'année 2019;

7. Renouvellement du mandat d'administrateurs et nomination d'un administrateur;

8. Renouvellement du mandat du cabinet FINOR en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020-2021.

2019W00179SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

du mercredi 19 juin 2019

Société du Pôle de compétitivité de Bizerte.

MF : 976538 E/A/M/000

RC : B0452352006

Matricule CNSS : 00264716-03

Messieurs les actionnaires de la société du Pôle de compétitivité de Bizerte, SA au capital social de 15.000.000DT, dont le siège social sis au Boulevard de l'union du Grand Maghreb Arabe Route Menzel Abderrahmen - 7080 Menzel Jemil - Bizerte, sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 19 juin 2019 à 11 H au siège de la Banque de Tunisie, 2 rue de Turquie Tunis 1001, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts de la société.

2019W00180SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TOURISME D'ANIAMTION ET DE LOISIRS

SOTALO

S.A au capital de 13.000.000 Dinars

Siège social : Z.I la Charguia 1 - 2035 - Tunis

MF : 0298111V

MIe CNSS : 140051-80

Messieurs les actionnaires de la société de Tourisme d'Animation et de Loisirs sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 11 juin 2019 à 11 :30 Heures au siège social de la société sis à la rue de l'Energie Eolienne Z.I la Charguia 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2018

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

- Affectation des résultats de l'exercice 2018

- Ratification des opérations de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Renouvellement des mandats des administrateurs pour les exercices 2019-2020 et 2021

- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020 et 2021

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion 2019

- Questions diverses.

2019401972SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de

CIPI ACTIA S.A.

Compagnie Internationale de Promotion Industrielle Actia Productions Electroniques

MF : 002758BAM000

N° Employeur CNSS : 052937-72

Siège social : Zone Industrielle de la Charguia II

2, Rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis - Carthage la Soukra Ariana

Messieurs les actionnaires de CIPI ACTIA sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le Mardi 18 juin 2019 à 8 H à son siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du bilan et des comptes de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2018 et les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.

- Affectation du résultat

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat d'un Administrateur.

2019401982SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «ACTIA TUNISIE»

I.F.:1076472CAM

N° Employeur CNSS : 269930-76 Société S.A

Siège social : Zone Industrielle de la Charguia II - Ariana

2, Impasse des Entrepreneurs - 2035 Tunis - Carthage

Messieurs les Actionnaires de la société ACTIA TUNISIE sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 28 juin 2018 à 9H à son siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du bilan et des comptes de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2018 et les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.

- Affectation du résultat

- Quitus aux Administrateurs.

- Renouvellement du mandat d'un Administrateur.

2019401983SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Actia Engineering Services»

Société SA

I.F. : 925641WAM

CNSS : 00340992-37

Siège social : ZI Chotrana II rue Newton 2088 Ariana

Messieurs les actionnaires de A.E.S sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 18 juin 2019 à 10 H à son siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du bilan et des comptes de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2018 et les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.

- Affectation du résultat

- Quitus aux Administrateurs.

- Renouvellement de mandats d'administrateurs.

2019401984SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société PRISMA SA

Société anonyme

Au capital de 1424900 Dinars

MF : 774595/S/A/M/000

RC : B0354682006

Siège social : Bureau A 3.2 3ème étage Bloc; A Immeuble Ichbilia Cité des Pins Les Berges du Lac - Tunis 1053

Messieurs les actionnaires de la société Prisma sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10/6/2019 à 15 heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des états financiers définitifs de l'exercice 2018 de la société Prisma.

2. Examen et approbation des états financiers définitifs consolidés de l'exercice 2018.

3. Examen et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2018 de la société Prisma et du rapport de gestion groupe.

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2018.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6. Approbation de la démission du commissaire aux comptes actuel.

7. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

8. Quitus aux administrateurs.

9. Pouvoirs.

2019401986SANB3

Convocation à l'A.G.O / l'exercice 2018

CO.MA.PR.IM

SA au capital 4.400.00 DT

Siège social : 83 avenue Mohamed V - Belvédère Center -APP AM1

-Bloc A -1002 Tunis

MF : 0539844D

Suite à la décision du conseil d'administration en date du 02/5/2019, la société CO.MA.PR.IM convoque ses actionnaires pour assister à l'A.G.O de la société qui se réunira en date du 11/6/2019 à 10h du matin au siège de la société COMAPRIM sis 83 avenue Mohamed V - Belvédère Center -APP AMI -Bloc A 1002 Tunis et ce, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité de la société pour l'année 2018 et des états financiers de la même année

2/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatives à l'exercice 2018

3/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers de la société relatives à l'exercice 2018

4/ Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018

5/ Affectation du résultat de l'exercice 2018

6/ Nomination des membres du conseil d'administration pour les exercices 2019, 2020 et 2021

7/ Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021

8/ Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration

9/ Approbation de la nomination du directeur général

10/ Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

2019401997SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire n°21

Société International City Center

Société anonyme

S.A au capital de : 15.000.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord- Av. Mohamed Bouazizi International City Center (tour des bureaux) - 1082 Tunis

Registre National des Entreprises : 0341544A

Matricule Fiscal : 341544A/P/M 000

Messieurs les actionnaires de la société International City Center sont convoqués en assemblée générale ordinaire n°21, lundi 10 juin 2019 à 16h30 de l'après-midi au siège de la Société sis au Centre Urbain Nord, International City Center (Tour des bureaux), 1082 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3- Approbation du rapport annuel et des états financiers de l'exercice 2018.

4- Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion concernant l'exercice 2018.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

7- Fixation des Jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2018.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, durant le délai légal.

2019402000SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire n°8

Société Al Kabidha Al Arabia Litaamir

Société anonyme

S.A au capital de : 8.277.300 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - International City Center

(Tour des bureaux) - 1082 Tunis

Registre National des Entreprises : 1004335X

Matricule Fiscal : 1004335 XPM 000

Messieurs les actionnaires de la Al Kabidha Al Arabia Litaamir sont convoqués en assemblée générale ordinaire n°8, lundi 10 juin 2019 à 17h30 de l'après-midi au siège de la Société sis au Centre Urbain Nord, International City Center (Tour des bureaux), 1082 Tunis, en vue, de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport annuel relatif à l'exercice 2015.

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2015.

3- Approbation des rapports annuels et des états financiers de l'exercice 2015.

4- Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion concernant l'exercice 2015.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2015.

7- Fixation des Jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2015.

8- Désignation du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

9- Délégation au Conseil dl Administration en vue d'arrêter les états financiers 2016.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, durant le délai légal.

2019402001SANB3

Convocation

Société de Développement du Tourisme Saharien

S.A au capital de 1 008500 dinars

Siège social : 72 rue 8603 Z.I la Charguia

RC : B1144341997

MF : 35377W/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement du Tourisme Saharien sont invités à assister, le vendredi 28 juin 2019, à dix heures du matin, au siège social, à l'effet de délibérer en assemblée générale ordinaire sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation de rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2019402003SANB3

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires

Société Gammarth : SA

Capital social : 745000DT

Siège social : Immeuble OCT 65 Rue de Syrie 1002 Tunis

M.F : 0002895K/A/M/000

R.C : 001131442013

Messieurs les actionnaires de la société Gammarth, société anonyme en liquidation sont convoqués à l'Assemblée Générale qui se tiendra le lundi 17 juin 2019 à 10 H au siège social de l'OCT, 9ème étage au 65 Rue de Syrie 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et Approbation du rapport du liquidateur relatif à l'avancement des travaux de liquidation de la société au 31 décembre 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018.

3. Approbation des Etats Financiers de la société, arrêtés au 31/12/2018.

4. Changement de la dénomination du CTKD.

5. Révision de l'indemnité allouée au liquidateur.

6. Questions diverses.

2019402004SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Al Wafa Médicale Distribution

S.A

M.F : 1293292/L/M/000

Le conseil d'administration de la société Al-Wafa Médicale Distribution convoque tous les actionnaires de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire relative aux exercices 2016, 2017 et 2018, qui se tiendra le lundi 10 juin 2019 à 10 heures à son siège social sis à la Rue de Palestine n ° 114, Le Belvédère Tunis, pour examiner l'ordre du jour suivant:

1- Contrôler les actes de gestion de la société.

2- Approbation des comptes des exercices écoulés susmentionnées

3- Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes

4- Nomination des administrateurs pour les trois années 2019, 2020 et 2021

5- Nomination du commissaire aux comptes pour les trois exercices 2019, 2020 et 2021

6- Questions diverses.

2019402006SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2019

Société TUSALCO

Société anonyme

Au capital de 10.186.200 dinars

Siège social : Nasrallah - Kairouan (BP 12.4)

MF : 0322259RNM000

Messieurs les actionnaires de la Société «TUSALCO» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le vendredi 31 mai 2019 à 10h au 1 Rue du Lac Toba, Les Berges du Lac, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Autorisation de dépassement des délais Impartis pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2016.

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31/12/2016.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31/12/2016.

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2016.

- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales conclues durant l'exercice 2016.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2016.

- Renouvellement du mandat des administrateurs.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019402010SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2019

Société TUSALCO

Société anonyme

Au capital de 10.186.200 dinars

Siège social Nasrallah - Kairouan (BP 124)

MF : 0322259RNM000

Messieurs les actionnaires de la Société «TUSALCO» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le jeudi 13 Juin 2019 à 10 heures au 1 Rue du Lac Toba, les Berges du Lac, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019402011SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

TUNISO-SEOUDIENNE DE PARTICIPATION ET DE PLACEMENT «T.S.P.P.»

SICAR- S.A.

Au capital de 1.600.000 D

Siège social : 19, Rue des Jasmins - 2080 Ariana

Matricule fiscal : 779458 F/P/M/000

Matricule CNSS : 253724-69

Les actionnaires de la Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement «TSPP» sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 31 mai 2019 à 10h au siège de la société sis au 19, rue des Jasmins - Ariana, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil cl' Administration sur la gestion de l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018 et approbation des conventions réglementées.

3. Approbation des comptes de l'exercice 2018.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

6. Fixation des jetons de présence.

2019402012SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

ESSILOR-SIVO

Société anonyme

Capital social : 22.000.000 dinars tunisiens

Siège social : Zone Industrielle Poudrière I, 3002, Sfax - (Tunisie)

Identifiant unique : 1234523 D

Les actionnaires de la société Esslior Sivo sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire le samedi 15 juin 2019 à 11 h au siège de la société sis à la Zone Industrielle la Poudrière 1 - 3002 Sfax Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Prise d'acte de l'opération de restructuration du capital social de la Société et approbation d'un transfert d'actions d'un actionnaire à un tiers et du nouvel actionnaire de la Société ;

3. Adoption des nouveaux statuts de la Société; et

4. Pouvoirs pour formalités.

2019402021SANB3

Convocation

Société Tunisienne de contrôle Veritas

Société anonyme

Au capital de D 2 400 000

Siège social : Les Berges du Lac - Angle Rue Lac Mâlaren et Rue Lac Ghar El Melh

B.P. 728 - 1080 Tunis

RC : Tunis n°B134651996

MF : N°012717X

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale Ordinaire pour le 12 Juin 2019 à 10h, au siège social de notre Société sise à Tunis Les Berges du Lac - Angle Rue Lac Mâlaren et Rue Lac Ghar El Melh RP. 728 - 1080 Tunis Cedex, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société durant l'exercice 2018

- Présentation des Rapports général et spécial du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les conventions réglementées visées par l'article 200 et suivant ainsi que l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

- Approbation, s'il y a lieu des rapports, états financiers et conventions réglementées relatifs au dit exercice 2018 ;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

- Mandats des Administrateurs (Renouvellement des mandats d'administrateurs sortants .....);

- Fixation de jetons de présence.

2019402022SANB3

Convocation

«SOTUFAM S.A.»

Société Anonyme

Au capital de 420.000,000 Dinars

Siège social : 5014 Beni Hassen

RCS : B2456412006

MF : 0978425 E/A/M/000

CNSS : 294151-47

Les Actionnaires de la Société Anonyme dite «SOTUFAM S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 24 juin 2019 à 11 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du commissaire aux comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018;

2. Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, desdits comptes, rapports et conventions;

4. Quitus éventuel aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

6. Renouvellement des mandats d'Administrateurs;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

8. Mise en conformité avec l'article 388 du CSC ;

9. Questions diverses.

2019402023SANB3

Convocation

CHANTUNI SA

Société Anonyme

Au capital de 720.000,000 Dinars

Beni Hassen - Gouvernorat de Monastir-

R.C : B181991996

MF : 022034F/A/M/000

CNSS : 70269-41

Les Actionnaires de la société Anonyme dite «CHANTUNI S.A.», sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le Lundi 24 juin 2019 à 9 heures, au siège de la Société «CHANTELLE S.A.» sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du commissaire aux comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

2. Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, desdits comptes, rapports et conventions;

4. Quitus éventuel aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018;

6. Renouvellement du mandat d'un Administrateur;

7. Questions diverses.

2019402024SANB3

Convocation

«SOFAM S.A.»

Société anonyme

Au capital de 1.000.000,000 Dinars

Avenue Habib Bourguiba - Teboulba

RCS : 8182001996

MF : 022700S/A/M/000

CNSS : 107306-24

les Actionnaires de la Société Anonyme dite «SOFAM S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le lundi 24 juin 2019 à 10 heures, au siège de la Société "CHANTELLE S.A." sis au 8-10, rue de Provigny - 94230 CACHAN / FRANCE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du commissaire aux comptes sur la marche de la Soclété et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018;

2. Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, desdits comptes, rapports et conventions;

4. Quitus éventuel aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018;

6. Renouvellement des mandats d'Administrateurs;

7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

8. Questions diverses.

2019402025SANB3

Société TUNIS INFORMATION TECHNOLOGY FUND SA

Société anonyme

Au capital de 2.050.000 dinars tunisiens

Siège social : IM Bank 87, Avenue Jugurtha, 1082 Mutuelle ville - Tunis

Identifiant unique : 0796173S

Les actionnaires de la société TUNIS INFORMATION TECHNOLOGY FUND SA sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire pour le 30 mai 2019 à 10 heures au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2018 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018 ;

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2018 arrêtés par le conseil d'administration, et des conventions mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes;

- Affectation du résultat;

- Quitus aux Administrateurs

- Fixation du montant des jetons de présence;

- Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

2019402030SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE "A. M. C."

Société anonyme

Au capital de 274.500,000 dinars

Siège social : 6, rue Annaba - Tunis

RC : B134902001

MF : 496102G/A/M/000

Identif CNSS : 00223133-33

La société clinique ophtalmologique "A. M. C." informe Mesdames et Messieurs les actionnaires qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 27 juin 2019 à 10 heures, aux bureaux de la clinique AMC sis au rue Lac Mâlaren, les Berges du Lac l, Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes

2/ Approbation des états financiers de l'exercice 2018

3/ Affectation du résultat 2018

4/ quitus aux administrateurs

5/ Approbation du montant des jetons de présence fixés au titre de l'exercice 2018

6/ Divers.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social sis 6, rue Annaba - Tunis durant le délai légal.

2019T00809SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIAN EYE LASER CENTER "T.E.L.C"

Société à responsabilité limitée

Au capital de 400.000,000 dinars

Siège social : Lac Mâlaren, Les Berges du Lac l, 1053 Tunis

RC : B01152812013

MF : 1310547Q/A/M/000

IDENTIF CNSS : 00321975-32

La société tunisian eye laser center "T.E.L.C" informe Mesdames et Messieurs les associés qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu vendredi le 27 juin 2019 à 11.30 heures, au bureau de la société Tunisian Eye laser Center sis au rue Lac Maclaren, les Berges du Lac 1, Tunis 1053 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

2/ Approbation des états financiers de l'exercice 2018

3/ Affectation du résultat d'exercice 2918

4/ Divers.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des associés au siège social Lac Maclaren, les Berges du Lac 1, Tunis 1053 - Tunis durant le délai légal.

2019T00810SRLB3

Autres sociétés

Assemblée générale ordinaire 2018

Société mutuelle de base de services agricoles "coravis" Sfax

MF : 045477ENM000

Identifiant unique : 012686283

Le président du conseil d'administration de la Société mutuelle de base de services agricoles "coravis" Sfax a l'honneur d'inviter tous ses adhérents à participer â l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2018 qui sera tenue le mercredi 12 juin 2019 à neuf heures et demi matin à l'hôtel Syfax - Sfax au sujet de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport moral et financier du conseil d'administration et présentation des états financiers 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes exercice 2018.

- Discussion des rapports du conseil d'administration et approbation par l'assemblée générale (donner ou refuser le quitus aux administrateurs).

- Affectation du résultat exercice 2018.

- Admission de nouveaux adhérents.

- Modification de l'article 14 du règlement intérieur de la Société mutuelle.

Observation : Les états financiers et les rapports seront mis à la disposition des adhérents 8 jours avant la date de l'assemblée générale.

2019X00710SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Exercice 2018

La Société Mutuelle Centrale De Services Agricoles «MOTOCOP»

RC : B165931998

CNSS : 02545642

Siège social : 24 rue de Guinée 1002 Tunis

Le conseil d'administration de la société mutuelle centrale des services agricoles «MOTOCOP» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 juin 2019 à 10h, à l'hôtel «Royal Hammamet» sis à Yassmine Hammamet, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2018.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire au compte relatifs à l'exercice 2018.

3) Examen et Approbation des comptes relatifs à l'exercice 2018

4) Quitus aux membres du conseil d'administration

5) Affectation des résultats

6) Désignation du commissaire aux comptes pour les années 2019/2020/2021

A/ Tout adhérent peut examiner, au siège de la société mutuelle, les P.V du Conseil d'Administration, les états financiers et les rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 à partir du huitième jour précédant la date de la tenue l'assemblée.

B/ Cette publication tient lieu de convocation personnelle à tous les adhérents.

C/ Toute délégation accordée doit être signée et légalisée ou portant le cachet de l'entreprise.

2019402002SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte du titre de propriété

Il s'avère que Monsieur Bassem Ben Ibrahim Ben Ali El Barrak est propriétaire de la totalité de l'immeuble dénommé «El Amal», objet du titre foncier n°28882 Bizerte (titre de propriété n°07-43432) a été extrait. Et compte tenu de la perte de la copie originale du titre de propriété et dont l'objet de l'extraction d'un nouveau titre, Monsieur El Barrak-informe quiconque désirant faire opposition d'agir selon les règles.

2019T00823DIVD2

Jugement de tutelle

Suivant acte daté le 01 mars 2019 par maître Ridha Najar Huissier de Justice Numéro d'inclusion 33807 Affaire Numéro 5061.

Le tribunal de première instance de Grombalia, statuant en matière des tutelles, en son audience publique tenue le 12 Mars 2019 sous la Présidence de Mme Mejda Labidi Présidente du tribunal, assisté du greffier Mme Faten Ben Fraj, a rendu le jugement que suit :

Nomination de Monsieur Habib Ben Saad Ziadi en qualité de tuteur dé son frère Mohamed Ben Saad Ziadi pour l'administration de ses affaires et la gestion de ses biens conformément à la loi.

2019T00829DIVD2

Avis au public

En vertu de l'ordre de vente émanant de Madame Yosra Safi juge - commissaire au tribunal de 1ère instance de Sousse enregistré sous n°231et daté du 29/3/2019, Monsieur Sadok Mosbah Mandataire de justice 12 Rue Menvielle Sousse (Tel 9996117) porte à la connaissance du public que l'immeuble faisant objet du titre foncier n°158820 Sousse, sis à la rue Dengezli à la cité Riadh à Sousse propriété de Imen, Ines et Saddem Lahmar, est vendu à la somme de 115 000.000 le 9/5/2019.

2019S00639DIVD2

Déclaration de perte de titre

M. Raouf Ben Ahmed Ben Mansour al-Gharbi, né le 25/3/1971 et titulaire d'une carte d'identité nationale numéro 05648519, a informé le public qu'il s'était installé avec ses frères et sa mère sur le bien appartenant au défunt père Ahmed al-Gharbi, un bien commun portant le numéro 55404 Bizerte de 642, 7142 mètres carrés faisant l'objet du titre de propriété n°044211/07 et chacun sait que le titre de propriété de son père a été perdu.

2019W00181DIVD2

Avis au public

En vertu de l'ordonnance sur requête n°33718 rendue par le tribunal de première instance de Béja le 18/3/2019, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme liquidateur de l'héritage du feu Omar Ben Salah Ben Omar Ejdidi.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès du liquidateur Maître Mokhless Ben Youssef au 55 Avenue Khareddine Pacha 2ème étage -App A2 - Monplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019401975DIVD2

Changement du liquidateur

Société «BETON MANUFACTURE DE SUD»

MF : 0033710 E

R.C : B1115741997

En vertu d'une ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Tunis en date du 6/5/2019, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé liquidateur de la société beton manufacture du sud N° RC B1115741997 siège social rue Hédi Nouira n° 42 Bis Tunis 1001 au lieu du liquidateur Mr Abderaouf El Ajra.

Toute personne ayant droit et intérêt est priée de contacter le liquidateur judiciaire maître Mokhless Ben Youssef à son adresse 55, Rue Kheireddine Pacha 2ém étage - A2 Monplaisir - Tunis.

2019401976DIVD2

Avis au public

En vertu de l'ordonnance sur requête n°33247 rendue par le tribunal de première instance de Beja le 25/02/2019, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme

mondataire de l'héritage du feu Omar Ben Salah Ben Omar Ejdidi.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès de Maître Mokhless Ben Youssef au 55 Avenue Khareddine Pacha 2ème étage -App A2 -Monplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019401977DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE S.A

MF : 345551 RA/M/000

CNSS : 140423-64

S.A au capital de 12.000.000 dt

Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - Z.I - La Charguia II - Ariana - Tunis

Rectificatif de l'annonce légale parue au JORT n°50 du 30/4/2019 sous le numéro 2019R01201SANB2

A lire procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27/02/2019 enregistré à la recette des finances Menzel Jemil en date du 27/4/2019 sous le n°19700618 quittance n°M018995 et non en date du 27/3/2019 sous le n°19700618 quittance n°08925.

2019R01386RECZ9

Rectificatif

Rectificatif à l'annonce n°163

Paru au Journal Officiel de la République Tunisienne n°37

En date du 26/3/2019

Page 1538.

Au lieu de :

«Nom : Radhain Ben Najeh

Prénom : Lassoued»

Lire :

«Nom : Radhouane Ben Najeh

Prénom : Lessouad»

Et le reste demeure sans changement.

2019M00224RECZ9

Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus